

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX

1er AVRIL 2026

Procès-verbal

Présidence :	Gilles Barras
Conseil général :	47 Conseiller.ère.s généraux.ales sont présent.e.s (selon liste des présences annexée) <i>Sophie Tritten arrive avec du retard</i>
Excusés :	Kevin Sciboz, Nathan Rosa et Etienne Michel
Conseil communal :	Julien Gremaud (syndic), Yves Rumo (vice-syndic), Diana Carbonnier, Geneviève Frick, Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, Pascal Cudré-Mauroux
Excusé :	José Nieva
Secrétaire :	Nadia Galley

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance de dernière législature. Il salue particulièrement Tamara Fretz nouvelle élue du cercle de Farvagny, assermentée le 29 janvier 2026.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 16 mars 2026 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 12 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un.e membre du Conseil général.

Chacun.e a reçu un boîtier, l'assemblée procède à un test du vote électronique.

Le test est réalisé avec satisfaction. Pour rappel, les votes nominatifs seront publiés en annexe du procès-verbal.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

Au vu du nombre d'excusés, la majorité est de 24, le quorum étant atteint et l'assemblée convoquée dans les délais, celle-ci peut valablement siéger.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1-2 décembre 2025
2. Crédits d'engagement de la commune de Gibloux
 - 2.1 *Farvagny-le-Grand – rénovation de l'immeuble du Café-Restaurant La Pinte*
 - 2.2 *Rossens – achat et mise en place de pavillons provisoires pour l'accueil extrascolaire*
3. Crédits supplémentaires selon article 8 du RFin – Modification du budget du compte de résultats 2026
 - 3.1 *Farvagny-le-Grand et Rossens – étude de densification en vue de la mise en zone des articles 227 et 228 RF dans le secteur de La Longivue*
 - 3.2 *Gibloux – achat d'une roulotte de chantier*
4. Adoption des statuts de la nouvelle association de communes Arcia Région culturelle

5. Réponse du Conseil communal aux questions du Conseil général
 - 5.1 *No 41 – Nouvelles STEP Autigny*
 - 5.2 *No 42 – Estavayer-le-Gibloux – Décharge JPF du Té (matériaux inertes) et sécurité de la route de Chavanne*
 - 5.3 *No 43 – Accueil extrascolaires de Rossens*
6. Réponse du Conseil communal aux propositions du Conseil général
 - 6.1 *No 2025-1 – Transports publics au sein de la commune de Gibloux*
7. Réponse du Conseil communal aux postulats du Conseil général
 - 7.1 *No 2025-1 – Rapport sur le parc automobile actuel accompagné d'une planification globale*
8. Postulats
 - 8.1 *Mandater une étude approfondie de faisabilité et les avantages de la transformation de l'école de Magnedens en logements sociaux*
9. Informations et communications du Conseil communal
10. Informations et communications du Bureau
11. Divers

Il n'y a aucun commentaire sur l'ordre du jour qui est validé.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1-2 décembre 2025

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance du 1-2 décembre 2025.

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 1-2 décembre 2025 ?

Le procès-verbal de la séance du 1-2 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Crédits d'engagement de la commune de Gibloux

2.1 Farvagny-le-Grand – rénovation de l'immeuble du Café-Restaurant La Pinte

Présentation du dossier par Jacques Crausaz

La délégation de compétence pour acquérir l'immeuble du Café-Restaurant La Pinte a été octroyée au Conseil communal en décembre dernier.

Les démarches nécessaires ont été entreprises et l'acte de transfert de propriété sera signé prochainement.

Le tenancier actuel, en place depuis 10 ans, qui a contribué à l'excellente image de l'établissement, a décidé de cesser son activité à la fin juin 2026. La recherche d'un nouveau tenancier est en cours ; une annonce paraîtra la semaine prochaine.

A l'initiative de Léo Bulliard, une brochure relatant l'histoire de l'établissement à travers les âges et qui raconte ses liens avec l'histoire locale et régionale est en cours d'édition. Le vernissage de cette brochure réalisée par Léo Bulliard est prévu fin mai 2026.

S'agissant du crédit d'engagement, une réflexion a été menée : ce lieu répond à un besoin et occupe une place sociale importante pour la commune et la région. Il convient donc de veiller à la continuité de sa disponibilité pour la population et lors de la présentation de l'objet en décembre, il avait été indiqué que le Conseil communal voulait conserver le caractère et poursuivre son exploitation dans son état actuel, sans modifier le décor ni le mode de gestion.

Les travaux proposés restent limités et relèvent principalement des interventions nécessaires à l'accueil du nouveau tenancier, tout en réduisant au maximum la durée de fermeture.

Les travaux sont prévus en juillet, pour une durée la plus courte possible, avec une réouverture prévue début août au plus tard.

Le message inclut les chiffres donnés par le Service technique.

En résumé, les interventions porteront sur des aspects techniques et de petites réparations :

- remplacement de l'installation de chauffage au mazout par un raccordement à FARCAD,
- mise en conformité de la protection incendie,
- rénovation des sols, carrelages et peintures,
- aménagements extérieurs, notamment le remplacement de la cantine actuelle installée sur la terrasse par un pavillon préfabriqué, plus solide et plus esthétique.

Concernant les WC pour personnes en situation de handicap, des installations existent déjà dans la petite Pinte : ce n'est certes pas idéal mais cela reste fonctionnel. Il conviendra toutefois de veiller à améliorer l'accès au bistrot et le cheminement vers la petite Pinte afin de faciliter la mobilité réduite.

L'aménagement d'un nouveau WC adapté de plain-pied dans le bâtiment principal nécessite des travaux lourds. Cette intervention pourra être intégrée dans un futur programme de rénovation qui comprendra également l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment.

Nous vous remercions de valider ce crédit, qui permettra d'assurer l'accueil du nouveau tenancier dans de bonnes conditions.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« Ce crédit d'engagement fait suite à l'achat de la Pinte.

Les travaux sont évalués à CHF 265'000.- en tant compte d'imprévus pour un montant de CHF 25'000.-. Les honoraires d'architecte sont évalués à CHF 10'000.-. Ces travaux sont financés par les fonds propres ou à défaut, par l'emprunt. A noter que le Conseil communal mentionne que selon son appréciation, les frais supplémentaires d'exploitation annuels devraient être minimes par rapport à l'exploitation actuelle.

La Commission financière préavis favorablement ce crédit d'engagement. »

Discussion :

Laurent Schwaller, Rossens, à titre personnel

« Au vu de l'année de construction du bâtiment (antérieure à 1990) et des risques potentiels liés à la présence d'amiante, je vous saurais gré de bien vouloir m'indiquer si un diagnostic amiante a été réalisé.

Dans le cas contraire, je vous remercie de bien vouloir préciser les raisons pour lesquelles cette démarche n'a pas été effectuée, ainsi que les éventuelles mesures prévues. Car en cas d'amiante le prix ne sera pas le même. »

Arrivée de Sophie Tritten.

Jacques Crausaz

Après vérification auprès du Service technique, aucun travaux prévu ne concerne des éléments susceptibles de présenter un risque lié à l'amiante.

Laurent Schwaller

Si des travaux de rénovation touchent au carrelage, il existe une forte probabilité de présence d'amiante dans la colle du carrelage. Il précise que ce n'est pas systématique, mais que le risque doit être pris en considération en cas d'intervention sur ces éléments.

Jacques Crausaz prend note de cette remarque.

Didier Gobet, Farvagny, à titre personnel

« Un administré m'a abordé pour me poser les questions suivantes au sujet des travaux de rénovation du Café – Restaurant La Pinte à Farvagny-le-Grand :

Raccordement au CAD

- Est-ce qu'un CECB (certificat énergétique des bâtiments) sera réalisé avant le début des travaux ?*
- Quel sera le coût de l'énergie du CAD pour ce bâtiment ? Car ce coût peut être extrêmement élevé pour un bâtiment ancien mal isolé. Est-il prévu de revoir l'ensemble de l'isolation du bâtiment avant d'envisager un raccordement au CAD*

Sol de la salle du restaurant

Cet administré a également relevé que le sol actuel est en vinyle et ne peut de ce fait être ni poncé ni vitrifié, comme prévu au point 281.7. Il faudrait prévoir de le remplacer. »

Jacques Crausaz

Concernant le sol, il sera remplacé par du parquet. Un CECB est obligatoire dans ce cadre, et un CECB+ a été demandé.

S'agissant du coût du chauffage, il est à relever que, selon le bail actuel et celui envisagé de signer, celui-ci est à la charge du tenancier. À ce stade, aucune estimation chiffrée n'a été fournie quant à la différence entre le système actuel au mazout et un raccordement au CAD.

Yves Rumo

Il est précisé que les interventions sur le carrelage seront ponctuelles et ne concernent pas un remplacement complet. En cas de réfection totale, un rapport spécifique sur l'amiante serait nécessaire.

Il est également indiqué que le revêtement actuel en vinyle est posé sur le parquet existant et c'est ce parquet qui sera rénové.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 265'000.- pour la rénovation de l'immeuble du Café-Restaurant La Pinte à Farvagny-le-Grand ?

Avec 46 oui, 1 non, le crédit d'engagement de CHF 265'000.- est accepté.

2.2 Rossens – achat et mise en place de pavillons provisoires pour l'accueil extrascolaire

Présentation du dossier par Julien Gremaud

« Comme expliqué dans la fiche de crédit et dans le message qui vous ont été transmis, et comme exposé déjà dans le rapport sur les structures de garde, la pression sur les accueils extrascolaires se fait, chaque année, de plus en plus forte.

La volonté du Conseil communal a toujours été de répondre, dans la mesure du possible, aux besoins de la population. Cela nécessite non seulement des infrastructures, mais également du personnel qualifié et d'une rigoureuse organisation administrative.

À la rentrée scolaire 2024/2025, nous avons décidé d'ajouter un accueil extrascolaire à Rossens, face à la réelle explosion de la demande. Si cette augmentation a pu être absorbée en quasi-totalité, reste que la solution d'une structure au sein de l'école primaire ne peut être que temporaire.

Afin de pouvoir continuer de répondre aux besoins, le Conseil communal vous propose l'achat de pavillons provisoires qui devraient être mis en place pour une durée de 5 à 7 ans. Cette solution permettra une certaine modularité en fonction des besoins, mais permettra également de laisser le temps aux prochaines autorités d'analyser toutes les solutions envisageables qui ressortent notamment de l'étude de faisabilité qui vous a été transmise. »

Rapport de la Commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« L'agrandissement de l'accueil extrascolaire de Rossens devra être inséré dans la planification financière. En attendant sa réalisation, il a été décidé d'acquérir les containers plutôt que de les louer. Un taux d'amortissement de 10% a été fixé pour cet achat, aucune règle n'existant pour ce type d'infrastructure.

La Commission financière préavise favorablement ce crédit de CHF 370'000.- financé par les fonds propres ou à défaut, par l'emprunt. »

Discussion :

Philippe Savoy, Corpataux-Magnedens, à titre personnel

Il indique soutenir cet achat, tout en souhaitant relever que, lors de la transformation de l'école de Rossens, les besoins en AES n'ont pas été pris en compte avec une vigilance suffisante.

Cela démontre une fois de plus que les besoins peuvent évoluer plus rapidement qu'on ne l'anticipe. Il plaide dès lors pour la nécessité de conserver les bâtiments communaux, qui, tôt ou tard, se révèlent très utiles, plutôt que de recourir à l'achat de pavillons.

Julien Gremaud

Il est relevé que les besoins en AES sont en constante évolution, en lien avec les changements de la société et la nécessité de disposer de davantage de places.

Une légère augmentation a été constatée en 2021 et 2022, tandis qu'en 2023, une forte progression a été observée.

Dans le cadre du projet d'école de Rossens en 2020, les besoins en AES n'avaient pas été suffisamment pris en compte.

En revanche, dans le projet d'agrandissement de l'école de Farvagny, ces besoins ont été intégrés, avec une capacité prévue pour environ 100 enfants.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 370'000.- pour l'achat et mise en place de pavillons provisoires pour l'accueil extrascolaire à Rossens ?

Avec 45 oui et 2 absentions, le crédit d'engagement de CHF 370'000.- est accepté.

3. Crédits supplémentaires selon article 8 du RFin – Modification du budget du compte de résultats 2026

Le président donne lecture de l'article 8 du RFin.

3.1 Farvagny-le-Grand et Rossens – étude de densification en vue de la mise en zone des articles 227 et 228 RF dans le secteur de La Longivue

Présentation du dossier par Dominique Ayer

L'étude de densification porte sur les articles 227 et 228 qui sont considérés comme des îlots perdus au centre d'une zone d'activité cantonale.

Sur la base des exigences inscrites au Plan directeur cantonale, l'étude prévoit un masterplan, soit une vision long terme du développement de la zone d'activité cantonale située à cheval entre Farvagny et Rossens.

Cette étude analysera les potentiel de densification et d'accueil d'emplois sur 15 ans, le potentiel de mutabilité la zone, c'est-à-dire sa capacité à évoluer dans le temps, les besoins de coordination et de requalification ainsi que les mesures à mettre en œuvre.

Les prestations comprennent également la modification partielle du plan d'aménagement local ainsi que les séances de coordination. L'étude sert d'une part de justificatif pour la mise en zone mais également d'outil pour accompagner le développement à long terme de la zone d'activité cantonale qui se trouve à cet endroit.

Le crédit d'étude demandé se chiffre à CHF 28'000.-, ce montant sert à financer les honoraires du mandataire en charge de réaliser l'étude.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Kraysenbühl, président

« Bien que le montant de cet objet ne soit que de CHF 28'000.-, il s'agit d'un crédit supplémentaire selon la loi sur les finances communales avec pour conséquence, une modification du compte de résultats. Le montant du poste budgétaire est déjà dédié à un autre objet, raison pour laquelle le Conseil général doit se prononcer. »

La Commission financière préavise favorablement cet objet visant à couvrir les honoraires d'urbanistes. »

Discussion :

Philippe Savoy, Corpataux-Magnedens, à titre personnel

Une question est soulevée concernant la notion de densification où il s'agit plutôt d'évaluer le potentiel de mettre les deux zones dans une nouvelle harmonisation plus qu'une densification qui consisterait à construire davantage sur un terrain

La parcelle RF 227 est prévue dans le PAL en consultation comme ZIG 5, pour construire éventuellement une caserne de pompiers, une STEP, une déchetterie ou un parking-relais.

Est-ce l'idée de la faire passer en zone d'activité cantonale ou de maintenir une harmonisation sur une zone d'intérêt général pour ce parking relais.

Dominique Ayer

Il est confirmé que la caserne et le parking-relais seront implantés sur l'article RF 227.

Par ailleurs, l'étude de densification vise à évaluer le potentiel global du secteur, notamment en identifiant l'ensemble des surfaces non construites, y compris les espaces verts, afin d'examiner les possibilités d'amélioration de la capacité de la zone.

Décision :

Acceptez-vous le crédit supplémentaire de CHF 28'000.- pour l'étude de densification en vue de la mise en zone des articles 227 et 228 RF dans le secteur de La Longivue à Farvagny-le-Grand et Rossens ?

Avec 45 oui et 2 non, le crédit supplémentaire de CHF 28'000.- est accepté.

3.2 Gibloux – achat d'une roulotte de chantier

Présentation du dossier par Dominique Ayer

L'achat de cette roulotte pour l'équipe forestière est nécessaire afin qu'il soit à l'abri et au chaud l'hiver prochain.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Kraysenbühl, président

« Aucun crédit n'était prévu pour cette acquisition. Il s'agit aussi d'un crédit supplémentaire pour une dépense urgente nécessaire au travail du service forestier. »

La Commission financière préavise favorablement l'achat de cette roulotte pour un montant de CHF 26'000.-. »

Discussion :

Elias Pesenti, Rossens, à titre personnel

« Lors de la séance du mois d'octobre dernier, j'avais souligné, par le dépôt d'un postulat, la problématique du manque de vision globale concernant le parc automobile de la commune. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en discuter ce soir au point 7.1 de l'ordre du jour. »

Ma question est la suivante : pourquoi cet achat ne figure-t-il pas dans le tableau de l'inventaire et des investissements 2026–2036 qui nous a été transmis ? »

Dominique Ayer

Il est pris note de cette remarque.

Laurent Schwaller représentant une majorité du cercle de Rossens

« Je souhaite intervenir aujourd'hui non pas sur le principe de l'achat de la roulotte, qui est pertinent et nécessaire, mais sur un point concernant le confort des employés et la réglementation en vigueur. »

La roulotte proposée répond en partie aux besoins de nos équipes forestières. Elle permettra de s'abriter et de disposer d'un espace de pause avec chauffage. Cependant, en l'état, elle ne couvre pas un autre besoin : l'accès à des installations sanitaires.

Or, nos collaborateurs travaillent en extérieur, souvent éloignés de toute infrastructure. Ne pas disposer de sanitaires adaptés pose des problèmes évidents d'hygiène, de confort, mais aussi de dignité au travail. Au-delà de cet aspect humain, il est important de rappeler que nous sommes soumis à des obligations légales.

La **Loi sur le travail article 6** impose à l'employeur de protéger la santé des travailleurs. L'**Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail article 31 et 32** précise que des installations sanitaires adéquates doivent être mises à disposition.

Dans ce contexte, l'absence de sanitaires peut être considérée comme une lacune dans le dispositif de protection.

Nous parlons ici d'un investissement marginal en comparaison du coût global, mais avec un bénéfice direct et immédiat pour les collaborateurs.

Nous vous proposons, conformément à l'article 39, alinéa 4, du Règlement du Conseil général, de renvoyer ce point à une prochaine séance afin de compléter le projet en intégrant des sanitaires dans la roulotte. Cette démarche permettra non seulement d'assurer la conformité légale, mais également de garantir des conditions de travail respectueuses et dignes pour nos équipes forestières. »

Dominique Ayer

La Loi sur le travail impose la mise à disposition de sanitaires. Toutefois, l'équipe forestière ne dispose pas de WC en forêt, ce qui constitue une problématique à traiter.

À notre connaissance, il n'existe pas d'installations mobiles accompagnant les forestiers dans les forêts fribourgeoises. Par ailleurs, trouver une roulotte adaptée avec WC intégré serait certes envisageable, mais cela reste complexe à mettre en œuvre et ne correspond pas à une demande exprimée par nos bûcherons. Dans ce contexte, l'acquisition d'une roulotte équipée de WC ne constitue pas une solution adéquate.

Vote sur la proposition de renvoi :

Acceptez-vous le renvoi de ce point à une prochaine séance plénière ?

Avec 29 non, 16 oui et 2 abstentions, le renvoi est refusé.

Décision :

Acceptez-vous le crédit supplémentaire de CHF 26'000.- pour l'achat d'une roulotte de chantier ?

Avec 41 oui, 5 non et 1 abstention, le crédit supplémentaire de CHF 26'000.- est accepté.

4. Adoption des statuts de la nouvelle association de communes Arcia Région culturelle

Le président apporte un complément d'information concernant ce vote.

Celui-ci est non contraignant. Il est demandé d'adopter, ou non, les statuts d'Arcia, y compris un financement annuel à hauteur de CHF 5.- par habitant.

Contrairement au vote effectué lors de la séance de décembre relative à la révision complète des statuts de l'ARS, pour lequel l'approbation de l'ensemble des communes impliquées était nécessaire afin de valider cette révision, sur demande du canton et du district.

Présentation du dossier par Geneviève Frick

« Selon les réflexions menées ces dernières années par la commission de la culture et le conseil communal, le soutien à la culture de la commune de Gibloux se base sur des principes combinant les aspects suivants : le local et le régional ainsi que la pratique et la consommation culturelle.

L'offre en animations culturelles à Gibloux pour le public giblousien (**consommation locale**), peut être apportée par les productions réalisées par des sociétés locales ou par des productions en accueil.

La commune soutient ses sociétés culturelles locales (fanfares, chœurs, troupes de théâtre, ...), et, en entretenant et mettant à disposition ses infrastructures, elle remplit en bonne partie sa mission de **soutien aux animations culturelles qui se déroulent sur son territoire pour son public**. Par les soutiens et les budgets alloués, la commune favorise également **la pratique culturelle de ses citoyen·nes**, en tout cas dans les domaines présents à Gibloux (**pratique locale**).

Il n'y a, à priori, pas de raison que ces soutiens changent.

La **consommation locale de culture régionale** (ou même nationale ou internationale) est rendue possible, en bonne partie, par la collaboration avec la commune de Hauterive. En effet, cette collaboration apporte déjà un moyen d'inviter certaines productions de l'extérieur plus professionnelles (comme à la Saison culturelle de La Tuffière, Dimanche Musique, qu'on peut nommer **productions en accueil**), et également de soutenir partiellement les entités ou événements à rayonnement plus importants provenant de nos sociétés (Festivals, Girons, etc...). La collaboration avec Hauterive, selon le mode déjà pratiqué jusqu'à maintenant va persister (maintien de la contribution à la réserve Gibloux-Hauterive, avec annuellement 5.- / habitant).

Pourtant, la commune de Gibloux entend adhérer à l'association de communes Arcia, tout comme Hauterive, d'ailleurs.

Ceci suite aux réflexions suivantes :

L'adhésion à la région culturelle Arcia permettra de s'ouvrir aux enjeux régionaux en **faisant partie d'un réseau professionnel plus dense et étendu**, et en apportant **une coordination et visibilité accrue à nos événements**. Ceci comporte différents aspects :

Premier aspect : concernant la **consommation culturelle au-delà de la commune de Gibloux et la diffusion ou le rayonnement de la culture giblousienne**, l'influence de nos subventions communales est faible. Nous avons bien le prix de la culture, qui reconnaît ses citoyen-ne-s particulièrement remarquables, et qui peut occasionnellement distinguer une personne dans une discipline qui n'est éventuellement pas pratiquée à Gibloux. Quelques assez rares subventions extraordinaires sont aussi accordées pour la participation à des événements d'importance qui se situeraient à l'extérieur du territoire communal. La distribution d'AGs culturels aux jeunes de Gibloux contribue dans une certaine mesure également à l'accès à la culture à une plus large échelle.

Et, dans ce domaine, **le retour qui peut être attendu de la participation solidaire à la région culturelle Arcia se concrétisera**, étant donné que les buts de l'association sont :

- Le soutien et conseil aux actrices et acteurs culturel-le-s, et
- L'encouragement de l'accès à la culture,

Les prestations se dirigeront en premier lieu vers un **soutien administratif** aux sociétés, en facilitant l'accès aux **demandes de subventions**, ainsi que la **promotion et visibilité au niveau régional**. De plus, il est prévu de **faciliter l'accès du public à une offre régionale** en organisant un événement ou une action culturelle pour la population des communes ayant adhéré. Dans ce cadre, la salle de La Tuffière pourrait accueillir un spectacle entièrement financé par la région, ou alors, des places dans les théâtres de la ville pourraient être mises à disposition des citoyens.

Autre aspect de l'**adhésion à l'association culturelle Arcia** est de reconnaître qu'un pourcentage important de nos concitoyens consomme la culture dans les grands centres régionaux, en particulier dans l'agglomération de Fribourg, en s'y rendant volontiers pour profiter de l'offre variée qui y fleurit et s'y développe. Avec la disparition de l'Agglo, le **soutien des communes** faisant partie de l'agglomération, mais également celui des communes avoisinantes devient **primordial pour maintenir cette offre** et assurer une variété d'événements et représentations mettant en avant la richesse de nos traditions mais aussi de l'innovation dans le domaine de la culture. En réunissant les soutiens institutionnels issus de l'Agglo et de Coriolis Infrastructures dans une seule association de communes, ainsi qu'en invitant d'autres communes à participer à la coordination et concrétisation des soutiens, cette richesse et variété peut être non seulement maintenue mais étendue.

Par la suite, l'intégration de la commune de Gibloux et la présence de délégués avec droit de vote aux assemblées de ce nouveau périmètre culturel, voire même éventuellement une place au comité directeur (prévus au comité directeur : les 6 communes Coriolis, également communes Agglo (Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Matran, Villars-sur-Glâne ; il reste de 3 à 5 places à distribuer par région), permettra d'augmenter notre influence et pouvoir de proposition, et ainsi contribuer au développement et au soutien de nos acteurs, événements et infrastructures. Les prestations devraient également, à terme, faciliter l'accès aux scènes de l'agglomération de Fribourg pour nos acteurs émergents ou souhaitant une expansion, ainsi qu'au public giblousien car un accès simplifié aux soutiens étatiques sera défendu par l'association Arcia, dans le cadre de la nouvelle loi sur la culture.

Le conseil communal de Gibloux a soutenu les démarches du COPIL, en répondant aux sondages et aux séances de consultations, en apportant des remarques constructives dont il a été en partie tenu compte. Convaincu que notre grande commune, possédant de surcroît des structures associatives, notamment infrastructures en adéquation avec la promotion de la culture, doit faire partie de ce développement, le conseil communal a annoncé l'adhésion à l'association avec le socle minimum, et rejoint en cela les communes voisines. On peut constater que le conseil communal fait preuve d'ambition en pariant sur cet investissement dans la culture, mais aussi de prudence en adhérant avec le montant minimum de 5.- par habitant. Une adhésion au module « Infrastructures », par exemple, pourrait être envisagé par la suite. Nous recommandons donc au Conseil Général de répondre positivement en approuvant l'adoption des statuts de l'association Arcia. »

Rapport de la Commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« La création de cette association est une suite de la dissolution de l'Agglo qui interviendra au 30 juin de cette année. L'Agglo avait en charge le financement de la culture, tâche qui n'est pas reprise par l'ARS. Une association dédiée a donc été créée et prévoit trois niveaux de participation pour les communes. Gibloux a choisi pour le moment de financer la culture pour un montant de CHF 40'000.- par année, soit CHF 5.-/habitant.

La Commission financière préavise favorablement l'adoption des statuts d'Arcia. »

Discussion :

Yasmine Macheret, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel

Elle soutient pleinement le développement de la culture régionale, étant membre de diverses associations et habituée des théâtres.

Elle s'interroge toutefois sur le poids réel de la commune de Gibloux au sein de l'assemblée des délégués. Si chaque commune dispose de voix en fonction de sa population et de son financement de l'association, Gibloux ne disposerait a priori que de cinq voix. Par ailleurs, il n'existe pas de nombre limite de sièges au sein de cette assemblée.

Dès lors, elle questionne l'influence concrète de notre commune face aux grandes villes, ainsi que la possibilité pour Gibloux de prétendre à un siège au comité de direction, au vu de son importance. Elle souhaite également savoir s'il existe des garanties permettant d'en faire partie.

Geneviève Frick

Les membres du comité de direction sont nommés au sein de l'assemblée des délégués.

Une place est garantie pour les six communes qui contribuent au montant maximum. Par ailleurs, si elles adhèrent, Coriolis et l'Agglomération disposent également de sièges couvrant l'ensemble des volets.

Il reste ensuite entre trois et cinq places au sein du comité de direction. La répartition se fait généralement selon une logique similaire à celle des associations de communes, avec une représentation par sous-région. La région du Gibloux obtient souvent une place au comité de direction, parfois en lien avec Hauteville. Compte tenu de son importance, Gibloux n'est pas exclue et peut prétendre à une représentation au sein du comité de direction.

Yasmine Macheret

Il est constaté que la commune de Gibloux ne dispose d'aucune garantie de pouvoir siéger au sein du comité de direction. Dans ce contexte, elle invite à faire preuve de prudence et à ne pas s'engager davantage dans cette association si le poids de Gibloux demeure aussi limité.

Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

« Je déclare mes liens d'intérêt puisque j'ai participé comme expert externe au Comité de pilotage qui a mené les travaux autour d'Arcia. Ce lien d'intérêt ne représente toutefois pas un lien spécial avec ma personne et ne présente pas d'avantage spécifique. Mais la transparence est ainsi assurée.

Pour l'information, Arcia n'a pas de signification particulière à part une référence sonore à l'Aria (l'air que l'on respire toutes et tous) et l'arc qui relie !

Comme je vous le disais lors de notre débat concernant les statuts de l'ARS, la culture était la grande absente de cette organisation régionale à laquelle nous appartenons avec fierté. Avec la fin annoncée de l'agglo, la culture devait pourtant trouver un moyen de survivre...

Je vous l'annonce d'emblée, nous devons dire un grand « OUI » à Arcia, mais je ne voudrais pas que nous le fassions sans savoir ... POURQUOI ...

- 1) Premièrement, la force et la particularité de la culture est de ne pas avoir de véritables frontières. En effet, là où les cercles scolaires ou les zones tarifaires des TPF sont précis au mètre près et les enjeux liés s'y déroulant strictement, la culture est poreuse comme la pierre de Tuf. Sa force est d'être accessible, disponible et ouverte à qui veut la consommer, la partager, la vivre plus ou moins intensément. Que ce soit à la salle de la Tuffière, à l'Arbanel de Treyvaux, à Bicubic, Equilibre ou Fri-Son, vous serez accueillis quel que soit votre provenance, votre genre, votre avis politique ou votre couleur de peau. Parce que la culture est inclusive et accessible. C'est dans son ADN.*
- 2) Alors vous me direz : mais avec Arcia, nous construisons pourtant de nouvelles frontières d'organisation ? Et bien pas vraiment... Ou plutôt, nous les repoussons davantage que là où elles se trouvent actuellement, c'est-à-dire dans le périmètre de l'agglo. Et surtout, nous laissons aux communes le choix de l'importance de l'engagement au sein de ce territoire. Que ce soit avec le petit doigt de pied (comme ce serait le cas a priori pour Gibloux avec un montant d'engagement de CHF 5.- / habitant) ou avec une totale adhésion comme c'est le cas de Matran ou Granges-Paccot (qui ne disposent pourtant pas d'infrastructures culturelles à valoriser, comme nous pourrions le faire avec la Tuffière), la commune peut toujours choisir son menu et les avantages qui y sont liés. Cela permet de répondre à Yasmine Macheret en disant qu'à la fin si les communes paient CHF 65.-/habitant, il est normal qu'elles disposent de davantage de voix au comité qu'une commune qui adhère à CHF 5.-/habitant.*
- 3) Lors des discussions, nous avons parfois entendu des personnes nous dire : « pourquoi est-ce que ma commune devrait participer à cette région culturelle puisque de toute manière, nos concitoyen·nes peuvent aller assister à l'offre qui y est proposée sans que cela ne change rien pour elles et eux » ? Et c'est là tout l'enjeu, chères et chers collègues, et c'est un enjeu éthique. La question est donc : est-ce bon ou mauvais de rester des « passagers clandestins de la culture » en consommant sans payer notre part ? Si le portemonnaie dit peut-être « oui », est-ce que votre tête répond de la même manière ? Etes-vous déjà allé·e aux Rencontres de folklore international, au festival du Belluard, au Festival de Musiques sacrées, au FIFF, au Nouveau Monde, à Equilibre-Nuithonie, au Bilboquet, la Lanterne magique, à Fri-Son ou aux Georges, aux concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne et tant d'autres... Si la réponse est « oui », sachez que si vous avez payé votre billet d'entrée dans ces lieux, et sur une base personnelle (comme tout le monde), la commune de Gibloux, contrairement à toutes celles de l'agglo actuellement, n'a jamais participé au financement de ces associations culturelles de proximité, dans lesquelles travaillent parfois des comédien·nes,*

des danseurs-euses ou plus largement des professionnel-les de la culture qui vivent dans notre commune.

- 4) *Ensuite, il y a une question d'opportunité puisque la loi sur l'encouragement de la culture récemment voté au Grand Conseil dans un consensus large de tous les partis politiques (85 voix contre 15 et 3 absentions) donnera davantage de place et de moyens aux régions culturelles. Dans la foulée, le Grand Conseil pourtant très prudent quant aux finances de l'Etat a même accepté d'inscrire dans la loi le principe d'un financement pour la culture passant de CHF 16.70.- à CHF 30.- / habitant d'ici 2035. Avec Arcia, nous participerons à cette dynamique collective. Nous placerons Gibloux au cœur des décisions stratégiques régionales en matière de culture tout en continuant de soutenir au plus près de nous les structures déjà existantes (chœurs, fanfares, théâtres, ...) qui font le ciment de notre société. Parce que nous avons besoin de ces racines mais aussi de nos ailes pour voir et penser plus haut et plus loin – collectivement.*

Pour terminer, vous connaissez certainement cette phrase attribuée à Churchill en réponse à une personne qui lui proposait de couper dans le budget de la culture pour financer l'effort de guerre. Il répondit : « Si ce n'est pour la culture, pourquoi nous battons-nous alors ? » Aujourd'hui, la guerre continue de faire rage pas très loin de chez nous et notre société, malheureusement se divise. Continuons donc d'investir pour que survive la culture, et plus largement nos liens sociaux, à Gibloux mais aussi dans notre région. »

Yasmine Macheret

Elle précise qu'il ne s'agit pas de remettre en question l'importance de la culture dans la société. Toutefois, elle souligne que le montant d'environ CHF 45'000.– ce n'est pas forcément d'aller avec le petit doigt mais c'est peut-être de ne pas avoir les pieds sur terre.

Stiobban Godel représentant une partie du cercle de Le Glèbe

Une question est soulevée concernant l'avenir et la volonté de prendre un des modules : quelle est la compétence décisionnelle — le Conseil communal ou le Conseil général ? Si la décision relève du Conseil communal, le Conseil général sera sondé ou il s'agira seulement d'une ligne budgétaire supplémentaire.

Geneviève Frick

Ce sera porté au budget qui devra être accepté par le Conseil général si l'adhésion se fera avec un module supplémentaire.

Décision :

Adoptez-vous les statuts de la nouvelle association de communes Arcia région culturelle tels que présentés ?

Avec 42 oui, 3 non et 2 abstentions, les statuts sont adoptés.

5. Réponse du Conseil communal aux questions du Conseil général

5.1 No 41 – Nouvelles STEP à Autigny

« Le 2 avril 2025, le Conseil communal a fourni une réponse à P. Neuhaus mais celle-ci ne correspondait pas selon lui à sa demande initiale.

La conclusion de son intervention du 2 avril 2025 était la suivante :

- *question 1 – aucune réponse fournie*
- *question 2 – réponse erronée et/ou incomplète*
- *question 3 – aucune réponse fournie*

Selon les informations reçues lors de la séance de préparation, il semble qu'aucune réponse ne sera apportée à cette dernière intervention. P. Neuhaus a l'impression « qu'il faut circuler car il n'y a rien à voir » ! Il a également le sentiment que ses questions mettent dans l'embarras la direction de l'ABVGN.

A ce jour, n'ayant toujours pas obtenu de réponse, il est convaincu d'avoir mis en lumière un manque flagrant d'objectivité dans ce projet complexe.

Il attend désormais des délégués à l'ABVGN qu'ils interviennent lors de la séance du 13 novembre 2025 afin de relancer ses questions. »

Réponse du Conseil communal

« À titre liminaire, le Conseil communal relève que les questions posées ont d'ores et déjà trouvé une réponse, dans le cadre de la séance du Conseil général du 2 avril 2025 (document 1 annexe). Ainsi, il peine à comprendre que celles-ci lui soient à nouveau transmises. Le Conseil communal précise également qu'il n'a pas estimé nécessaire d'effectuer une intervention dans le cadre de la séance du 13 novembre 2025, M. Patric Neuhaus ayant eu un contact direct avec l'ABVGN.

Force est de constater que les réponses n'ont pas convaincu M. Patric Neuhaus. Son sentiment personnel laisse à croire que le CODIR de l'ABVGN ainsi que les assemblées des délégués de l'ABVGN ont un manque flagrant d'objectivité pour le traitement de ce dossier. Il est bon de relever que les conseils communaux des 15 communes membres se positionnent préalablement sur toutes les décisions prises par les assemblées des délégués.

Pour rappel, la première question était de savoir « pourquoi avoir choisi quatre sites dont trois sites qui sont impossibles ». M. Patric Neuhaus estime n'avoir eu aucune réponse à cette question. Le Conseil communal estime que la réponse donnée est suffisante. Néanmoins, il se permet quelques compléments : L'analyse effectuée par un mandataire externe est une analyse « multisite », qui tient compte de plusieurs critères, à savoir :

1. « Hors SDA » : vérifier si d'autres sites hors surface d'assolement se prêteraient à l'accueil de la nouvelle STEP ;
2. « Hors zones alluviales et espaces réservés aux eaux » : ces secteurs sont des périmètres d'exclusion pour les nouvelles constructions ;
3. « En zone à bâtir ou en continuité » : la STEP peut être réalisée hors de la zone à bâtir uniquement s'il n'y a pas de parcelles en zone ;
4. « Altitude maximale de 640m » : en-dessus de cette altitude, les frais de relevage des eaux sont disproportionnés ;
5. « Le long du réseau de conduites » : la nouvelle STEP ne doit pas engendrer des coûts disproportionnés pour son raccordement ;
6. « Surface de minimum 2 ha, terrain plat » : c'est la surface nécessaire pour développer les nouvelles infrastructures.

Afin de pouvoir valider – ou écarter – les terrains, il était ainsi nécessaire d'en tenir compte dans l'étude.

La deuxième question était « Pourquoi le site de la parcelle 35 du registre foncier d'Autigny n'a pas été pris en compte ». Malgré le fait que la réponse ne convienne pas, la parcelle 35 a été écartée dans la mesure où plusieurs critères mentionnés ci-dessus la rendait inenvisageable.

La troisième question était « Est-ce écologiquement correct de traverser une zone alluviale d'importance nationale pour éviter une STAP pour une partie de Gibloux alors qu'il y a une autre solution ». Le Conseil communal relève que toutes les démarches concernant la nouvelle STEP ont été faites en étroite collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement et avec le Service de l'environnement du canton de Fribourg. Il s'en tient dès lors aux avis des experts dans ce domaine.

Le Conseil communal relève enfin que trois habitants de la Commune d'Autigny ont reçu un courrier du Service de l'environnement (SEn) en date du 8 mai 2025. Dans celui-ci, ledit Service confirme que les démarches réalisées à ce jour répondent aux attentes de la planification cantonale en termes de protection des eaux.

Le Conseil communal estime dès lors qu'il a suffisamment répondu à ces questions et il déplore les termes utilisés lors de la dernière séance du Conseil général, qui mettent en doute le sérieux et l'investissement des personnes en charge de ce dossier. »

Le Dicastère n'a pas d'autres commentaires à apporter.

Patric Neuhaus, auteur de la question

« La nouvelle réponse que je reçois ce soir est formulée différemment, mais n'apporte aucun complément.

Bien au contraire ! Les 6 critères correspondent parfaitement à la parcelle 35, j'en veux pour exemple la surface, l'altitude ou encore le long du réseau des conduites.

Il aurait été plus judicieux de dire quel point manquait.

Avec ma dernière intervention, je ne voulais pas mettre en doute le sérieux et l'investissement des personnes en charge de ce dossier, je veux simplement les aider et les rendre attentives sur des points écologiques en maintenant les coûts globaux. »

5.2 No 42 – Estavayer-le-Gibloux – Décharge JPF du Té (matériaux inertes) et sécurité de la route de Chavanne

« Les questions suivantes sont posées au Conseil communal :

1. Quelle est la situation actuelle de la mise à l'enquête d'une exploitation de concassage dans la décharge du Té, enquête associée à l'harmonisation du PAL ?
2. Subsidièrement, est-ce qu'une extension ou une prolongation de l'exploitation par JPF a été discutée au sein du Conseil communal et de la commission d'aménagement ?
3. Une élévation de la butte longeant la route a été constatée. Ce qui laisse supposer une augmentation de volume de la décharge et par conséquent un possible accroissement du trafic. En cas d'augmentation possible de volume, serait-il envisageable de passer une convention avec l'entreprise JPF afin de définir les limites d'un trafic acceptable pour les riverains ?
4. La sécurité sur la route de Chavannes reste une préoccupation constante des riverains et cela depuis de nombreuses années. Or, il a été constaté lors de la présentation de la modération de trafic dans le Haut-Gibloux en mai dernier qu'aucune mesure n'est envisagée sur ce tronçon habité ; aucune limitation de vitesse ni cheminement piéton, comme préconisé par Team+. Les habitants de cette partie du village ont interpellé à plusieurs reprises les autorités. Leurs demandes sont restées lettres mortes à ce jour. Des démarches vont-elles être entreprises pour sécuriser cette route ?
5. L'entreprise JPF exploite depuis plusieurs années le site du Té et ceci bien avant la fusion de nos communes. Cette situation avait suscité de nombreuses démarches de la part des riverains auprès du Conseil communal du Glèbe afin de sécuriser la route utilisée par les camions. Certains projets avaient

été retenus (création d'un trottoir et d'une bande de circulation pour les piétons) mais aucun ne s'est réalisé, pour diverses raisons semble-t-il. Est-il vrai qu'une convention réglant les conditions d'exploitation de cette gravière / décharge a été élaborée par l'ancienne commune du Glèbe. Si cette dernière existe, est-ce qu'une échéance du délai d'exploitation des lieux y figure ?

6. Il est rappelé que selon les déclarations mêmes de l'entreprise, on pourrait évaluer à

2'640 passages de camions annuellement sur cette route. Relevons au passage qu'au fil des ans, ce tronçon est devenu un axe de passage utilisé matin et soir pour les automobilistes rejoignant l'autoroute à Rossens, avec une augmentation évidente du nombre de véhicules à ces heures de pointe. La mise en place d'une zone 30km/h pourrait-elle répondre, au moins partiellement, à une sécurisation de cet axe routier ? »

Réponse du Conseil communal

« L'entreprise JPF, exploitante de la décharge du Té, a décidé de renoncer à son projet de concassage de matériaux sur site. La mise à l'enquête a été annulée. Actuellement, cette décharge accueille des matériaux de construction inertes ainsi que des matériaux d'excavation faiblement pollués et conformes à l'ordonnance fédérale sur les déchets.

L'exploitation de la décharge du Té est sous le contrôle des services de l'état sur la base de l'article 154 de la loi sur l'aménagement du territoire (LATeC) et des articles 105 à 109 du règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC). La convention signée entre la commune du Glèbe et l'exploitant est rendue caduque par le fait que les autorisations d'exploitation du site ne sont pas de la compétence communale. L'autorisation d'exploiter a été renouvelée le 23 décembre 2025 pour une période de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2030 par la DIME. Le volume encore disponible est d'environ 80'000 m³, ce qui laisse présager une fin d'exploitation en 2030.

En ce qui concerne les éléments de modération de trafic, ils sont aménagés le long de la route de Chavannes limitée aujourd'hui à 50km/h qui englobe le secteur urbanisé proche de la route. Quant à la future zone 30 (voir plan page 4), elle sera mise en place en traversée de localité sur la rue de l'Eglise et la route des Nervaux. Concernant les charges de trafic, un comptage a été effectué du 11 au 23 décembre 2025 lors de bonnes conditions de circulation. Le trafic journalier moyen (TJM) enregistré est de 1'195 véhicules sur une durée de 24 heures. Ce volume de trafic est considéré comme faible. De plus, 2'639 mouvements de camions ont été enregistrés sur le site de la décharge pour l'année 2024. En mettant ce chiffre en perspective sur les 223 jours ouvrables de l'année, cela représente environ 12 camions par jour ouvrable, respectivement 1,3 camion par heure (journée de 8 heures) répartis sur l'ensemble des routes venant aussi bien de la Glâne, via les routes d'Orsonnens, de Chavannes ou du Vernex, que Gibloux. »



Le Dicastère n'a pas d'autres commentaires à apporter.

Marianne Pittet, auteure de la question

« Est-ce que votre réponse me satisfait ? satisfait les riverains ?

En gros vous nous dites « circulez, il n'y a rien à voir » ! L'exploitation de la décharge est sous contrôle de l'Etat, les mesures de modération du trafic décidées par le Conseil communal ne concernent pas cette portion

du village, les chiffres du trafic journalier relevés par 24 heures indiquent un faible volume et des éléments de modération sont déjà en place.

Le volume de trafic de 1195 véhicules est trompeur car il est mesuré sur 24 heures. Serait-il possible d'avoir un comptage plus affiné par tranche horaire ?

Car ce qui est intéressant et ce pour quoi les riverains se battent depuis des années, c'est la sécurité de leurs enfants sur le chemin de l'école. Il est à noter que l'arrêt de bus est problématique également.

Pourrions-nous avoir les relevés de trafic entre 6 heures et 9 heures et entre 16 heures et 18 heures ? Il ne faut pas oublier que depuis Romont, cette route est privilégiée dans ces tranches horaires pour rejoindre l'autoroute à Rossens et vient donc s'ajouter à la surcharge de trafic à travers Farvagny. J'ajoute en aparté que la même problématique se retrouve à Grenilles.

A ces pendulaires, viennent s'ajouter les camions de la décharge qui peinent à se croiser car la route est étroite. Dans certaines portions de parcours, la route n'offre aucun dégagement latéral pour permettre aux enfants de s'en écarter.

Pour cette raison, j'invite le Conseil communal et les nouveaux élus de réenvisager la situation au regard du volume de trafic aux heures de pointe et au regard de la configuration des lieux et de répondre enfin aux habitants de façon satisfaisante, soit par une zone 30km/h soit par un chemin piétonnier. Mesures qui avaient d'ailleurs été préconisées par Team+.

5.3 No 43 – Accueil extrascolaire de Rossens

« Plusieurs parents ont récemment contacté E. Pesenti pour exprimer leur mécontentement, en particulier concernant la qualité des repas servis dans l'un des deux établissements extrascolaires de Rossens.

Selon leurs témoignages, la nourriture proposée est souvent de qualité médiocre, fade, froide ou peu variée, au point que certains enfants doivent apporter un complément de repas durant leurs pauses. Pour illustrer, un exemple ponctuel mais parlant : un hamburger totalement froid dont le fromage n'était pas fondu a été servi aux enfants.

Tout en reconnaissant et saluant les efforts déployés par la commune pour trouver des solutions efficaces face à la demande croissante de places — notamment avec la création de l'AES 2 — il est difficile de comprendre pourquoi une telle différence de qualité subsiste entre les deux structures. Les retours reçus concernant l'AES 1 et les autres établissements de la commune sont quant à eux très positifs.

Le traiteur de l'AES 1, « Les Gourmandises de Mémère » à Vuisternens-en-Ogoz, qui livre également les autres AES et la crèche, n'est pas en mesure pour le moment approvisionner l'AES 2 faute de place dans son laboratoire. Cependant, il reste difficile de comprendre qu'une telle disparité existe alors que les parents paient le même prix pour ce service dans les deux établissements.

Il semble dès lors pertinent de se poser quelques questions, notamment pour éviter qu'à terme, le numéro des AES ne devienne une sorte de classement implicite. Pour ce faire, les questions suivantes sont posées au Conseil communal :

- Serait-il possible, ou souhaitable, d'avoir un même fournisseur pour l'ensemble des établissements d'accueil de la commune ?
- Des discussions ont-elles eu lieu entre la commune et « Les Gourmandises de Mémère » afin d'envisager la création de locaux supplémentaires au sein de la commune permettant d'augmenter leur capacité de production ? Cette question semble d'autant plus pertinente depuis la communalisation de la crèche.
- Certains bâtiments peu ou pas utilisés pourraient-ils être réaffectés à cet usage, dans une logique de centralisation ?
- Concernant la nourriture actuellement distribuée à l'AES 2, existe-t-il un contrôle de qualité régulier ou un retour systématique des responsables des établissements ?
- Enfin, une prise de température des plats est-elle effectuée à leur arrivée, afin de garantir le respect de la chaîne du chaud et la qualité du transport ? »

Réponse du Conseil communal

« Le Conseil communal s'étonne tout d'abord que ces éléments ne lui aient pas été transmis directement par les parents. Cela aurait permis un traitement plus rapide si des problèmes avaient effectivement été présents. Néanmoins, il a pris au sérieux les éléments soulevés dans la question et il a demandé des explications, tant au personnel de l'accueil extrascolaire qu'au fournisseur. Il sied de relever que le Service Population n'a reçu aucun courriel ni aucun appel téléphonique pour l'informer de ces problématiques.

Pour répondre aux différents éléments requis :

- 1) Non, il n'est pas souhaitable de ne disposer que d'un seul fournisseur pour l'ensemble des établissements de la commune. Cela implique une problématique importante en termes de remplacement si d'aventure le prestataire venait à ne pas pouvoir livrer les repas ou si celui-ci est en vacances. La question des vacances est déjà une problématique dans la mesure où très peu de prestataires acceptent de ne travailler que durant les quelques semaines d'absence des autres.
- 2) La discussion n'a pas été entamée dans la mesure où la commune ne dispose pas de locaux de production de cuisine. Il sied là de préciser que le coût d'aménagement d'une cuisine professionnelle se chiffre à plus de Fr. 100'000.00, et ceci sans compter les coûts de rénovation du bâtiment qui l'accueillerait. En l'état des choses, un tel investissement n'est pas envisagé et impliquerait automatiquement une augmentation des coûts des repas (pour rappel, facturés aux parents) vu le

nombre de repas livrés. Le coût actuel facturé par nos prestataires est correct, et il serait dans tous les cas dépassés en cas de service « communal ».

- 3) Cette analyse n'a pas été effectuée. Elle nécessiterait en effet que des études de faisabilité soient menées sur les bâtiments non utilisés. Dans la mesure où un tel investissement n'est actuellement pas envisagé, ces dépenses seraient somptuaires.
- 4) Oui, les responsables de tous les accueils extrascolaires demandent un retour systématique aux enfants présents. Ainsi, ils peuvent indiquer s'ils ont (ou non) apprécié les repas. Après analyse des fiches de retour des semaines précédant l'intervention au Conseil général, les retours globaux ont tous été bons.
- 5) Oui, une prise de température est effectuée à chaque arrivée, celle-ci étant consignée dans un document. Là aussi, un contrôle a été effectué pour les quelques semaines précédant le dépôt de la question et ceux-ci permettent de relever que la chaîne du chaud a été respectée.

Le Conseil communal souhaite relever que s'il est évident que les repas ne peuvent pas plaire, tous les jours, à tous les enfants, il a à cœur de leur proposer des plats en cohérence avec leur âge, sains et variés. Vu les retours des enfants, globalement bons, les contrôles effectués, et les repas pris ponctuellement au sein des structures par le personnel du Service Population ainsi que les retours du personnel des accueils extrascolaires, le Conseil communal ne peut que constater que la situation actuelle ne nécessite pas d'adaptation.

Il continuera de prendre en compte les retours des enfants et du personnel des accueils pour maintenir des prestations de qualité. »

Julien Gremaud

« Vous avez reçu la réponse du Conseil communal à la question de M. Pesenti. Je souhaitais apporter une précision qui me semble utile : s'agissant du retour systématique demandé aux enfants, il s'agit là d'un retour global de satisfaction. Très concrètement, une feuille est transmise à chaque repas, dans laquelle le personnel doit indiquer :

- les températures de la nourriture à la réception ;
- la satisfaction des enfants (trois smileys) ;
- la satisfaction du personnel qui mange également (trois smileys) ;
- les remarques générales.

Ces feuilles sont ensuite consignées dans un classeur par structure. En cas de problèmes (trop / trop peu / moins bon / trop cuit / etc.), les remarques sont directement faites auprès des prestataires.

De manière générale, les responsables relèvent que la situation est globalement stable et satisfaisante. Les réclamations sont rares et la qualité des repas est jugée correcte dans l'ensemble. Des ajustements ont été demandés au niveau de la cuisson des légumes (souvent trop cuits), des écarts ponctuels de température à la livraison et certaines variations dans les quantités selon les plats.

Des démarches sont entreprises pour le suivi afin de maintenir la qualité des prestations actuelles, pour corriger les points identifiés et pour renforcer le suivi avec le prestataire. Il est également envisagé de prévoir – de temps à autre – qu'un retour individuel soit demandé aux enfants.

Vu la situation, le Conseil communal est d'avis que la situation actuelle est suffisamment acceptable pour poursuivre avec deux prestataires externes. »

Elias Pesenti, auteur de la question

« Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil communal pour le travail effectué afin d'apporter des réponses à mes questions ainsi qu'aux préoccupations de plusieurs parents. Je remercie également notre syndic pour les échanges bilatéraux et les informations complémentaires fournies.

Je me permets toutefois de formuler un bref commentaire concernant la première phrase de la réponse, qui indique, je cite « Le Conseil communal s'étonne tout d'abord que ces éléments ne lui aient pas été transmis directement par les parents ».

S'il est vrai que cela aurait pu constituer une solution, je pense que l'option choisie n'était pas inappropriée. En tant que conseillères générales et conseillers généraux, nous jouons un rôle de relais entre l'exécutif et la population. Étant plus nombreux, nous sommes parfois plus accessibles pour certains citoyens que les membres du Conseil communal.

Je trouve regrettable que ce commentaire puisse laisser entendre que notre rôle se limiterait à valider des crédits d'engagements, des budgets et des statuts alors qu'il inclut également la facilitation de la communication entre la population et l'exécutif, contribuant ainsi à un meilleur vivre-ensemble dans notre belle commune.

En outre, notre présence dans différents groupes WhatsApp de parents ainsi que dans d'autres réseaux informels conduit naturellement des citoyens à nous solliciter pour des questions diverses ou des difficultés rencontrées.

Concernant les réponses fournies, malgré les explications supplémentaires de Monsieur le Syndic, la situation ne me paraît pas entièrement claire. Il me semble qu'une analyse plus approfondie permettrait d'identifier des solutions durables, notamment au regard de l'augmentation de la population, de la communalisation de la crèche, ainsi que des réflexions en cours concernant d'éventuelles extensions ou agrandissements de plusieurs AES (Rossens et Estavayer-le-Gibloux).

Le fait de souligner qu'il n'est pas judicieux de travailler avec un seul fournisseur, en raison des difficultés potentielles en cas de remplacement ou d'absences, me paraît quelque peu réducteur. Certes, cet aspect est pertinent mais peut être anticipé, notamment sur le plan contractuel. Toutefois, d'autres éléments méritent également d'être pris en considération, en particulier l'harmonisation des prestations alimentaires dans l'ensemble des structures d'accueil, afin d'éviter d'éventuelles incompréhensions ou disparités.

Concernant les locaux de cuisine, il me semblerait opportun d'élargir la réflexion, en examinant par exemple la possibilité de valoriser des installations communales existantes, telle que la cuisine de Rossens, ou d'intégrer cette question dans les projets de transformation de bâtiments communaux (future crèche, école de Vuisternens-en-Ogoz, etc.). Une telle approche permettrait de définir une solution claire et pérenne, tout en apportant une vision cohérente et compréhensible pour l'ensemble des parents de la commune.

Je suis conscient que ces pistes peuvent engendrer des coûts supplémentaires, ce qui n'est évidemment pas souhaitable pour les familles et ne constitue pas l'objectif de mon intervention. Il me semble toutefois important d'engager cette réflexion dès à présent, compte tenu des besoins croissants en places d'accueil et de la vision de la commune à l'horizon 2030, qui prévoit de disposer d'une infrastructure parascolaire global pouvant accueillir plus de 200 enfants et plusieurs collaborateurs. »

Julien Gremaud

En complément à la première phrase, qui manifestement n'a pas été appréciée, il est rappelé que, dans le cadre de la question, il avait été signalé que la nourriture proposée était souvent de qualité médiocre, fade, froide ou peu variée, au point que certains enfants doivent apporter un complément de repas durant leur pause.

Cet élément a presque déclenché un état d'alerte au niveau de l'administration communale, le bien-être des enfants étant une priorité.

Si la situation est à ce point problématique, il est important de le signaler immédiatement afin de pouvoir réagir sans attendre. L'idée est d'informer sur le moment, plutôt que d'attendre la discussion lors de la prochaine séance du Conseil général.

6. Réponse du Conseil communal aux propositions du Conseil général

6.1 No 2025-1 – Transports publics au sein de la commune de Gibloux

La proposition déposée le 2 décembre 2024 par M. Didier Gobet, représentant le cercle de Farvagny, a été acceptée par le Conseil général le 2 avril 2025. Elle demande au Conseil communal que des démarches soient entreprises au plus vite auprès des TPF afin d'améliorer le service des transports publics au sein de la Commune de Gibloux. Vous trouverez ci-dessous le texte de la proposition :

« Lors de la dernière séance du Conseil général le 24 octobre 2024, M. Pascal Cudré-Mauroux a mentionné, je cite : « la Commune de Gibloux, ou la région Gibloux, est réputée pour être la zone la mieux desservie du canton par les transports publics ». Cette phrase en a choqué plus d'un ! Est-ce que Monsieur Cudré-Mauroux utilise régulièrement les transports publics ? je me permets d'en douter...

Certes, depuis 2016, par suite d'une refonte des horaires TPF, notre région a pu bénéficier en semaine d'une augmentation considérable de bus. Mais que s'est-il passé depuis lors : RIEN au niveau des transports publics, mais par contre :

- *La population a augmenté de façon exponentielle (+ 1'000 nouveaux habitants depuis 2016) et ce n'est pas terminé... On attend encore a minima 300 nouveaux habitants à Farvagny-le-Grand dans le futur quartier de Pra Bastian, sans compter toutes les autres nouvelles constructions prévues sur l'ensemble de la commune ; je viens d'apprendre que quatre nouveaux immeubles ont été mis à l'enquête à Grenilles ;*
- *les places de parc sont drastiquement limitées en application des normes VSS ;*
- *les embouteillages au niveau des entrées et sorties d'autoroute de « Rossens » deviennent récurrents aux heures de pointes ;*
- *les petites routes secondaires qui étaient alors relativement épargnées par le trafic des pendulaires deviennent de plus en plus encombrées aux heures de pointes. Je fais référence entre autres à la route du Bry (Farvagny-le-Grand en direction du Bry) et de la route Grenilles–Magnedens.*

Notre région, qui avec la commune d'Hauterive, compte plus de 11'000 habitants est l'une des régions où les transports publics sont les moins performants du canton. Les bus sont très lents (jusqu'à 46 minutes pour faire Farvagny-le-Grand – Fribourg) ; les bus, aux heures de pointe, sont bondés et ne peuvent pas tenir les horaires et de facto les correspondances à Fribourg, Bulle ou Romont ne peuvent souvent pas être garanties. La ligne principale ne bénéficie pas d'une cadence aux 30 minutes en soirée ainsi que les week-ends ! Quant aux villages périphériques, ils ne sont que très peu desservis en semaine, et pour certains aucun bus ne circule le week-end. En résumé : une piètre qualité des transports publics n'encourageant pas nos citoyens à utiliser les bus ! La tarification FRIMOBIL est la même que celle des usagers disposant de transports publics performants (voies prioritaires, trains). À titre de comparaison, Cottens, situé tout comme Farvagny, à environ 13.5 km de Fribourg disposera dès le 15 décembre 2024 d'une cadence à la ½ heure, 7 jours sur 7, ainsi qu'en soirée, la durée de parcours est de 14 minutes et le prix d'un billet plein tarif pour Fribourg se monte à CHF 7.80 ; pour un trajet Farvagny-le-Grand - Fribourg, les durées de parcours oscillent entre 28 minutes pour les rares bus directs et 46 minutes, ceci sans tenir compte du trafic, et le prix est de CHF 10.40 !

Aussi, par le biais de cette proposition, je demande, que des démarches soient entreprises au plus vite avec les TPF, notamment pour les points suivants :

1. que le parcours initial des lignes 336, 337 et 470 via l'avenue du Midi soit rétabli dès la fin des travaux du carrefour Richemond, ceci afin de gagner quelques précieuses minutes ; ce point doit être mentionné dans les remarques lors de la consultation horaire 2026 (fin mai – début juin 2025) ;
2. qu'un nouvel arrêt au niveau du nouveau passage souterrain de la gare de Fribourg soit réalisé, ceci afin de garantir une interface de qualité entre les bus et les trains. Cet arrêt pourrait également être très utile pour accéder au boulevard de Pérolles ; ce point doit être mentionné dans les remarques lors de la consultation horaire 2026 (fin mai – début juin 2025) ;
3. qu'une solution soit trouvée afin que les horaires puissent être respectés, voir améliorés (voie réservée au bus en agglomération fribourgeoise, priorisation des bus aux carrefours (Molésen, Richemond), ... ;
4. que la cadence soit mise aux 30 minutes tous les jours, ainsi qu'en soirée (comme c'est le cas pour les autres destinations au départ de Fribourg (Romont, Estavayer-le-Lac, Morat, Guin, Marly).

Une collaboration avec la commune d'Hauterive, qui rencontre les mêmes problèmes, devrait à mon sens être envisagée.

Je ne parle pas des quatre villages du Glèbe, ainsi que de Grenilles et Posat, qui sont des laisser pour compte et qui ne bénéficient pas de dérogation à la norme VSS pour les places de parc. La tarification différenciée (3 zones dans notre commune) doit également être revue, on en parle depuis déjà fort longtemps, mais sans aucun résultat.

Je relève également que le message du Conseil communal à l'attention du Conseil général (séances des 2 et 3 décembre 2024) mentionne en page 5 dans le chapitre développement des prestations communales: « Mobilité, une grande attention sur la desserte des villages par les transports publics. Viser à intensifier les cadences horaires dans les endroits hors axe de communication ». Ce point figurait déjà dans le message du Conseil Communal pour le plan financier 2024 – 2028. Est-ce que des démarches à ce sujet ont déjà été entreprises à ce jour ? Si oui, lesquelles ?

Ce n'est seulement que lorsque ces points seront résolus, que l'on pourra (osera) dire que la commune de Gibloux, ou la région Gibloux est réputée pour être la zone la mieux desservie du canton par les transports publics. »

Réponse du Conseil communal

« La proposition validée par le Bureau du Conseil général demande que des démarches soient entreprises au plus vite avec les TPF et le Service de la Mobilité (SMo).

Selon la demande du dépositaire de la proposition, l'ensemble des souhaits des quatre propositions a été intégré au courrier que la Commune de Gibloux a adressé SMo le 16 juin 2025.

1. Que le parcours initial des lignes 336, 337 et 470, via l'avenue du Midi, soit rétabli dès la fin des travaux du carrefour Richemond, ceci afin de gagner quelques précieuses minutes ; ce point doit être mentionné dans les remarques lors de la consultation horaire 2026 (fin mai – début juin 2025).

Depuis le mois de juin 2025 nous avons pu constater avec satisfaction que le parcours initial des lignes 336, 337 et 470, via l'avenue du Midi, a été rétabli.

2. Qu'un nouvel arrêt au niveau du nouveau passage souterrain de la gare de Fribourg soit réalisé, ceci afin de garantir une interface de qualité entre les bus et les trains. Cet arrêt pourrait également être très utile pour accéder au boulevard de Pérolles ; ce point doit être mentionné dans les remarques lors de la consultation horaire 2026 (fin mai – début juin 2025).

La demande a été transmise oralement lors du Forum du 5 juin 2025 à La Tuffière et par écrit dans le courrier de la Commune au Service de la Mobilité (SMo) du 16 juin 2025. Il paraît toutefois techniquement compliqué d'arrêter les bus venant du Gibloux vers la zone de rencontre de Richemond.

3. Qu'une solution soit trouvée afin que les horaires puissent être respectés, voir améliorés (voie réservée au bus en agglomération fribourgeoise, priorisation des bus aux carrefours (Molésen, Richemond), ...).

La demande a été transmise oralement lors du Forum du 5 juin 2025 à La Tuffière et par écrit dans le courrier de la Commune au Service de la Mobilité (SMo) du 16 juin 2025. L'accès à la zone urbaine représente un défi important entre le SMO, les TPF et la Ville de Fribourg ou Villars-sur-Glâne. Nous n'avons pas encore entendu proposition en rapport avec ce problème.

4. Que la cadence soit mise aux 30 minutes tous les jours, ainsi qu'en soirée (comme c'est le cas pour les autres destinations au départ de Fribourg (Romont, Estavayer-le-Lac, Morat, Guin, Marly).

La demande a été transmise oralement lors du Forum du 5 juin 2025 à La Tuffière et par écrit dans le courrier de la Commune au Service de la Mobilité (SMo) du 16 juin 2025. Selon M. Cantin, du SMO et M. Collaud, des TPF, les nouvelles lignes et les cadences sont définies par un organe de la Confédération pour l'ensemble du réseau suisse. Positionnement de MM. Cantin et Collaud : les lignes et leur cadence dépendent essentiellement (pour ne pas dire exclusivement) de la rentabilité de la ligne.

Par rapport à une collaboration souhaitée avec la Commune d'Hauterive au sujet des transports publics il faut savoir que des rencontres régulières sont organisées avec nos voisins et que de tels problèmes sont évoqués. Lors de la dernière rencontre des Conseils communaux en automne 2025, les conseillers d'Hauterive ont pu

nous dire que les horaires étaient satisfaisants, mais que si une cadence plus élevée était mise en place il la prendrait volontiers.

Pour les villages de notre commune qui sont en dehors des axes routiers (Villarsel-le-Gibloux, Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-St-Lauret, Grenilles, Posat), l'utilisation des lignes existantes rend une cadence plus élevée difficile du fait du manque de rentabilité. Nous ne sommes pas à la veille d'avoir une proposition à hauteur de ce que notre population souhaite. Il serait certainement intéressant de prospecter du côté d'un transport communal pour assurer la liaison entre les villages et amener ces potentiels utilisateurs vers les points de rassemblement des transports publics existants.

Les prix imposés pour l'utilisation des transports publics dans notre commune paraissent inéquitables et trop élevés. Le sujet a été évoqué et M. Collaud nous a rappelé que les « zones » tarifaires et les tarifs sont établis par la Confédération. Toutefois, une réorganisation de ces zones est en cours avec la mise en place d'une nouvelle formule. A voir si elle sera plus avantageuse, ce qui ne semble pas évident (Source : Forum sur la mobilité).

Les références « Forum sur la mobilité » viennent du Forum « Gibloux j'y bouge » sur les transports publics organisé par Gibloux pour Demain à la Salle de La Tuffière à Corpataux le 5 juin 2025. Pascal Cudré-Mauroux, a été invité à participer avec M. Serge Collaud, directeur des TPF et M. Grégoire Cantin, chef de Service du SMO. Ces personnes essentielles pour les transports publics ont pu fournir les explications souhaitées, ce qui a permis au public de mieux comprendre l'organisation, le fonctionnement et les enjeux des transports publics fribourgeois. M. Urs Hauswirth, syndic de Guin a partagé son expérience sur le développement d'une desserte pour sa commune. Pascal Cudré-Mauroux a pu rappeler ce qu'une région comme le Gibloux attend des transports publics face à son développement démographique et industriel.

Fin 2024, participation à la séance de la Commission économique avec la présence d'un représentant du SMO et d'un représentant des TPF. Nous avons pu évoquer les difficultés à accéder à notre zone d'activités de Montena par les transports publics. Les organes responsables de l'organisation des transports publics ont conscience de cette difficulté et planchent sur des propositions pour de possibles améliorations. Nous sommes toujours en contact avec les TPF pour participer à la recherche de solution.

Il est bon aussi de rappeler que la Commune de Gibloux est inscrite dans le PA5 (Plan d'aménagement 5 / ARS) avec divers projets qui concernent la mobilité, et particulièrement les structures de mobilité.

Les transports publics sont un point très sensible dans la vie de notre communauté. La Commune de Gibloux est desservie par 4 lignes régulières de bus mais malheureusement la desserte peut souvent paraître lacunaire dans notre région.

Il est indiscutable que les transports publics représentent un thème clairement primordial, un défi pour l'avenir de notre commune, de notre région. Il est certain également qu'une amélioration notoire de nos possibilités de déplacements est nécessaire. Cette perspective devra être argumentée, étudiée, conceptualisée. Il semble impératif que, dans un futur le plus proche possible, des montants nécessaires à ces études soient inscrits dans un budget. »

Pascal Cudré-Mauroux

« Vous avez eu la possibilité de prendre connaissance de la réponse du Conseil communal par les documents que vous avez reçus pour cette séance. Vous pouvez constater que les réponses ont été apportées aux 4 questions précises déposées sur le bureau du CG pour que des démarches soient entreprises au plus vite avec les TPF et le Service de la Mobilité (SMO)

Je ne vais pas vous relire toute la réponse, mais je pense qu'il est utile de vous dire que cette réponse n'est pas un rapport complet ou un large état des lieux des transports publics dans notre commune.

Je voudrais toutefois un peu plus insister sur différents aspects qui sont dans la deuxième partie de ce message et quelques considérations sur ce sujet très important.

Selon M. Cantin, du SMO et M. Collaud, des TPF : les nouvelles lignes ou les cadences sont définies par un organe de la Confédération pour l'ensemble du réseau suisse. Positionnement de MM. Cantin et Collaud : les lignes et leur cadence dépendent essentiellement (pour ne pas dire exclusivement) de la rentabilité de la ligne.

Pour les villages de notre commune qui sont en dehors des axes routiers (Villarsel-le-Gibloux, Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-St-Lauret, Grenilles, Posat), l'utilisation des lignes existantes rend une cadence plus élevée difficile du fait du manque de rentabilité. Nous ne sommes pas à la veille d'avoir une proposition à hauteur de ce que notre population souhaite. Il serait certainement intéressant de prospecter du côté d'un transport communal pour assurer la liaison entre les villages et amener ces potentiels utilisateurs vers les points de rassemblement des transports publics existants.

Les prix imposés pour l'utilisation des transports publics dans notre commune paraissent inéquitables et trop élevés. Le sujet a été évoqué et le directeur des TPF a rappelé que les « zones » tarifaires et les tarifs sont établis par la Confédération. Toutefois, une réorganisation de ces zones est en cours avec la mise en place d'une nouvelle formule. A voir si elle sera plus avantageuse, ce qui ne semble pas évident (Source : Forum sur la mobilité).

Fin 2024, en séance de la Commission économique avec la présence d'un représentant du SMO et d'un représentant des TPF, nous avons pu évoquer les difficultés à accéder à notre zone d'activités de Montena par les transports publics. Les organes responsables de l'organisation des transports publics ont conscience de cette difficulté et planchent sur des propositions pour de possibles améliorations, en sachant que le détour

de la ligne de bus par la « colline » de Montena rallonge le temps de trajet de façon trop importante. Nous sommes toujours en contact avec les TPF pour participer à la recherche de solution.

Il est bon aussi de rappeler que la Commune de Gibloux est inscrite dans le PA5 (Plan d'aménagement 5 / ARS) avec divers projets qui concernent la mobilité, et particulièrement les structures de mobilité.

Les transports publics sont un point très sensible dans la vie de notre communauté. La Commune de Gibloux est desservie par 4 lignes régulières de bus... mais malheureusement la desserte peut souvent paraître lacunaires dans notre région.

Il est certain que les transports publics représentent un thème certainement primordial, un défi pour l'avenir de notre commune, de notre région. Il est certain aussi qu'une amélioration notoire de nos possibilités de déplacements est nécessaire. Cette perspective devra être argumentée, étudiée, conceptualisée. Il semble impératif que, dans un futur le plus proche possible, des montants nécessaires à ces études soient inscrits dans un budget. »

Didier Gobet, dépositaire

« Tout d'abord, je tiens à vous remercier, chères et chers collègues, d'avoir soutenu ma proposition lors de la séance du 2 décembre 2024. Je souhaite également remercier le Conseil communal pour l'analyse effectuée à ce sujet, les premiers effets concrets ainsi que pour sa réponse.

Concernant le point 2, le nouvel arrêt au niveau du nouveau passage souterrain de la gare de Fribourg : contrairement à ce qui est mentionné dans la réponse du Conseil communal, l'arrêt est en service depuis la mi-décembre 2025. Des échos très positifs m'ont d'ores et déjà été transmis.

Je relève notamment le dernier paragraphe de la réponse du Conseil communal qui a pris conscience de la problématique et y mentionne, je cite : « Il est indiscutable que les transports publics représentent un thème clairement primordial, un défi pour l'avenir de notre commune, de notre région. Il est certain également qu'une amélioration notoire de nos possibilités de déplacements est nécessaire. Cette perspective devra être argumentée, étudiée, conceptualisée. Il semble impératif que, dans un futur le plus proche possible, des montants nécessaires à ces études soit inscrits dans un budget. ».

Sur cette base, je souhaite que les nouvelles Autorités communales donnent à cet important dossier toute l'attention requise et s'attellent à améliorer la situation actuelle, ceci en collaboration avec une commission dédiée à la mobilité, motivée et compétente. Il en va du bien-être de tous les citoyens qui se déplacent en transports publics ou/et qui voient le nombre de véhicules privés augmenter de façon exponentielle. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la réponse du Conseil communal à la proposition no 2025-01 - Transports publics au sein de la commune de Gibloux ?

Par 41 oui, 3 non et 3 abstentions, la réponse du Conseil communal est acceptée.

7. Réponse du Conseil communal aux postulats du Conseil général

7.1 No 2025-1 – Rapport sur le parc automobile actuel accompagné d'une planification globale

« Au vu des discussions que nous avons eues ce soir concernant le parc automobile de la commune, et afin de disposer d'une vision plus claire de la situation actuelle ainsi que des solutions possibles pour l'avenir, je me permets de déposer un postulat, conformément à l'article 47bis du règlement du Conseil général.

Par ce postulat, je demande au Conseil Communal d'étudier et d'analyser les éléments suivants :

- Le parc automobile actuel de la commune, accompagné d'une planification globale indiquant les dates d'acquisition, la durée d'utilisation prévue, les coûts d'entretien et tout autre élément pertinent;
- Une analyse comparative des avantages et inconvénients entre l'achat direct et la formule de full leasing pour le parc automobile communal. »

Réponse du Conseil communal

« Suite aux remarques formulées par M. Elias Pesenti, le Conseil communal apporte les éléments d'analyse et d'explication suivants concernant la politique d'acquisition des véhicules communaux :

1. Rappel des crédits d'engagement acceptés par le Conseil général :

- le 30 mai 2022, pour un montant de CHF 140'000.00, achat d'une nouvelle camionnette ainsi que le remplacement d'un pick-up ;
- le 5 décembre 2022, pour un montant de CHF 64'000.00, achat de véhicules édilitaires ;
- le 24 octobre 2024, pour un montant de CHF 50'000.00, achat d'un véhicule pour le secteur adduction d'eau ;
- le 24 octobre 2024, pour un montant de CHF 600'000.00, achat d'un véhicule forestier multifonctions de type débusqueur ;
- le 3 décembre 2024, pour un montant de CHF 185'000.00, achat d'un nouveau tracteur ainsi que d'un nouveau véhicule SUV ;
- le 30 octobre 2025, pour un montant de CHF 60'000.00, achat d'un nouveau pick-up.

Détail des acquisitions correspondant à l'approbation des crédits d'engagement :

- 30.05.2022 – Acquisition d'un Pickup pour l'édilité en remplacement d'un véhicule similaire usagé ;
- 30.05.2022 – Acquisition d'une camionnette 7 places avec pont basculant en remplacement d'un véhicule similaire usagé ;
- 20.10.2024 – Acquisition d'un véhicule utilitaire compact supplémentaire suite à l'augmentation de personnel au Service des eaux ;
- 03.12.2024 – Acquisition d'un nouveau véhicule SUV pour le Service Technique en remplacement d'un véhicule usagé ;
- 30.10.2025 – Acquisition d'un pickup supplémentaire pour le secteur Forêts pour diminuer le recours aux véhicules personnels.

Cas particuliers non compatibles avec un full leasing :

- 05.12.2022 - Ce sont deux accessoires spécifiques pour compléter notre équipement édilitaire ;
- 24.10.2024 - Débusqueur de nature spécifique et soumis à une forte usure selon emploi ;
- 03.12.2024 - Tracteur communal utilisé pour des tâches lourdes et saisonnières.

Ces engins nécessitent un emploi et des adaptations techniques incompatibles avec des conditions d'un full leasing.

2. Planification globale du parc automobile

Le Conseil communal confirme qu'une planification globale de l'inventaire existe. Elle jointe en annexe.

3. Analyse comparative entre achat direct et full Leasing

La politique communale appliquée jusqu'à ce jour privilégie l'acquisition directe des véhicules pour les raisons suivantes :

- maîtrise du choix des fournisseurs locaux ou régionaux ;
- liberté totale d'utilisation ;
- possibilité de prolonger la durée d'exploitation ;
- récupération de la valeur résiduelle.

Comparaison entre achat direct et full Leasing :

Critères	Achat direct	Full leasing
Investissement initial	- Conséquent	+ Minime
Fournisseurs	+ Locaux / régionaux	- Pas de maîtrise
Charges annuelles	- Progressives avec le vieillissement du véhicule	+ Fixes et constantes
Coût total sur 10 ans	+ Moyen	- Elevé
Valeur résiduelle	+ Pour la commune	- Pour le prestataire
Kilométrage	+ Illimité	- Restreint
Durée d'exploitation	+ Possibilité de prolongation	- Fixe
Maîtrise des coûts	- Difficile en raison des risques de panne	+ Totale
Flexibilité renouvellement	- Faible	+ Elevée
Liberté d'usage	+ Totale	- Restreinte
Administration	- Moyenne	+ Faible

La différence entre les deux solutions est quasi nulle. Selon le tableau comparatif, il y a un léger avantage à l'achat direct. Les points saillants qui peuvent faire pencher la balance pour le choix d'une variante ou d'une autre sont :

- le coût à long terme demeure plus favorable pour l'achat direct ;
- les sociétés de full leasing intègrent nécessairement une marge de risque ;
- l'impossibilité de choisir le fournisseur et ainsi de favoriser les acteurs locaux voire régionaux ;
- la souplesse des choix concernant le véhicule au moment de s'en séparer (valeur résiduelle – flexibilité de la durée de vie en fonction des expériences) ;
- pas de charge d'intérêts pour un achat comptant.

4. Conclusion

Le Conseil communal considère que :

- Les véhicules techniques et spécifiques doivent continuer à être acquis directement.
- Le recours au full leasing peut être envisagé ponctuellement, notamment pour des véhicules légers.

A l'avenir, une analyse comparative pourra être réalisée entre les deux solutions et soumise à l'exécutif pour décision.

Cette approche permettra :

- d'optimiser les coûts globaux ;
- de limiter le recours aux véhicules privés ;
- d'assurer une gestion durable et transparente du parc automobile communal. »

Annexe :

- Planification globale du parc automobile, annexée au procès-verbal

Yves Rumo

En lisant *La Liberté* de la semaine dernière, on comprend plus facilement où un full leasing pourrait présenter un avantage. Malheureusement, la commune n'a pas d'intérêt à commander 16 véhicules simultanément.

Concernant l'achat de véhicules, aucun concessionnaire n'a été trouvé proposant du full leasing sur le parc actuel. Pour les véhicules légers, un avantage est identifié, tandis que pour les véhicules plus gros, aucun avantage n'a été constaté.

Le travail sur les deux variantes reste à réaliser.

Elias Pesenti

« Je tiens à remercier la commune ainsi que les services concernés pour le travail effectué en réponse au postulat.

Les analyses présentées, notamment la comparaison entre l'achat direct et le Full Leasing, ainsi que le tableau des investissements à l'horizon 2026–2036, sont particulièrement claires et permettent de mieux comprendre la vision du parc automobile à moyen et long terme.

Cela permettra de renforcer, lors des prochaines décisions, la compréhension des choix effectués, notamment en ce qui concerne l'achat de certains véhicules.

Je souhaite dès lors que chaque nouvel achat puisse s'appuyer explicitement sur ce tableau, qui constitue une base de référence solide. »

8. Postulats

8.1 *Mandater une étude approfondie de faisabilité et les avantages de la transformation de l'école de Magnedens en logements sociaux*

Postulat déposé par Sophie Tritten au nom, d'elle-même, Catherine Balmer, Anne Dafflon, Caroline Spicher, Marianne Pittet, Laure Manzini, Claude Chassot et Philippe Savoy.

« Hier soir, notre collègue Marianne Pittet a rappelé l'état des lieux des loyers pour les personnes bénéficiant du soutien de l'aide sociale dans notre commune. Elle a notamment évoqué les forfaits fixés par les normes de la CSIAS qui restent en dessous des loyers pratiqués à Gibloux. Le canton adapte ces forfaits avec un train de retard, malgré des interventions parlementaires visant à modifier la disposition correspondante dans la loi sur l'aide sociale.

En attendant que ces adaptations se fassent, les bénéficiaires dont les loyers dépassent les forfaits, mais qui ne parviennent pas à se loger en respectant les normes CSIAS, voient leur dette à l'aide sociale augmenter. Le service social finance en effet le différentiel entre le forfait et le montant réel du loyer. Par ailleurs, comme notre collègue l'a souligné, il est difficile de conclure un bail lorsque, à la suite d'accidents de la vie (chômage, maladie, séparation), l'extrait des poursuites n'est plus vierge.

Dans ce contexte, les soussignés proposent d'étudier la transformation et l'aménagement de l'ancienne école de Magnedens pour en faire des logements mis à disposition du Service social de la commune de Gibloux. Les coûts de cet aménagement représenteraient à terme une économie. En effet, rappelons que l'aide sociale est financée par l'impôt via un pot commun des communes. Avec des logements sociaux, le service social n'aurait plus à financer le différentiel entre les forfaits et les loyers réels.

Des subventions cantonales et fédérales peuvent être sollicitées pour la création de logements sociaux. Le canton de Fribourg, via son Service du logement, octroie des aides financières pour la construction ou la transformation de logements d'utilité publique, conformément à la Loi sur la construction de logements d'utilité publique (LCAP). Ces subventions visent à réduire les coûts d'investissement pour les communes. Elles sont conditionnées à des conventions fixant des loyers plafonnés pour une durée minimale, souvent de quinze ans. La commune s'engage à garantir l'affectation sociale des logements pendant toute la durée de la convention. Bien entendu, les normes techniques et énergétiques doivent être respectées.

Les logements sociaux offrent plusieurs avantages :

- *Ils permettent aux familles et personnes vulnérables d'accéder à un logement abordable et stable.*
- *Ils réduisent les situations d'urgence (hébergements temporaires, relogements fréquents), qui mobilisent fortement les assistant-es sociaux.*
- *Une stabilité résidentielle favorise la réinsertion professionnelle et scolaire, diminuant la charge de travail du service social.*
- *Le service social pourrait ainsi se concentrer sur l'accompagnement à long terme (formation, emploi, santé), plutôt que sur des interventions coûteuses et réactives.*
- *Enfin, la complexité des dossiers serait allégée, car des loyers trop élevés entraînent des aides ponctuelles nécessitant que la commission sociale en soit saisie.*

Pour toutes ces raisons, nous invitons le Conseil général à soutenir le présent postulat, dont le but est de mandater une étude approfondie sur la faisabilité et les avantages de la transformation de l'école de Magnedens en logements sociaux. Cette étude permettra d'évaluer les coûts, les subventions cantonales et fédérales, ainsi que l'impact sur le Service social, avant toute décision. ... »

Le Bureau a préavisé de recevable ce postulat.

Sophie Tritten, dépositaire

Lors de la séance de décembre 2025, le Conseil général a choisi de garder l'ancienne école de Magnedens dans le patrimoine bâti de la commune. Un usage utile pour cette école serait de la convertir en logement sociaux. Le postulat demande d'étudier cette possibilité en tenant compte des éventuelles subventions qui peuvent être perçues pour ce type de logements. Comme il s'agit d'une étude, cela n'exclut pas de réfléchir à d'autres usages, cas échéant.

Le Conseil communal n'apporte pas de commentaire, il prend acte de ce postulat.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le postulat tel que présenté ?

Avec 42 oui, 3 non et 2 abstention, le postulat déposé par Sophie Tritten est accepté.

Le postulat est ainsi transmis au Conseil communal qui a une année pour y donner suite.

9. Informations et communications du Conseil communal

Le rapport 2025 sur le personnel communal a été transmis à l'ensemble du Conseil général, le Conseil communal se tient à disposition pour les questions.

- *Crédit de construction pour l'école de Farvagny, Julien Gremaud*

Le dossier est à bout touchant et sera présenté à la séance du 28 mai 2026. Le Conseil communal actuel procédera à la première lecture du message, et il sera finalisé et approuvé par le nouveau Conseil communal.

- *Réponse complémentaire à la proposition 2022-01 – Parc à vélo à Vuisternens-en-Ogoz, Croisée, Yves Rumo*

Le parc à vélo sur l'arrêt du haut est posé et terminé, celui sur l'arrêt Croisée aura la même configuration et sera posée durant le mois d'avril 2026.

- *Réalisation des travaux de modération de trafic à Magnedens, Yves Rumo*

Les travaux débiteront la semaine prochaine devant l'ancienne école de Magnedens, et par la suite il y aura le changement de signalisation.

Concernant Haut Gibloux, le permis devrait arriver et les travaux suivre.

10. Informations et communications du Bureau

Il est rappelé les dates suivantes :

- 2 mai 2026, assermentation des membres du Conseil général
- 5 mai 2026, séance de constitution du Conseil général
- 28 mai 2026, approbation des comptes 2025
- 7 octobre 2026, séance ordinaire
- 30 novembre et 1^{er} décembre 2026, approbation des budgets 2027

Il est rappelé le règlement du Conseil général qui indique aux articles 50 bis et 53 que si entre la communication d'une proposition, d'un postulat ou d'une question et sa prise en considération ou sa réponse son auteur cesse d'être conseiller général, son action est rayée, à moins que cela ne soit repris par un autre conseiller général. Le bureau invite donc les personnes concernées se positionner. Les personnes qui reprennent ces actions l'annonceront dans les divers de la première séance de la législature, soit le 28 mai.

11. Divers

- Jacques Frioud, président de la commission nature et environnement

« Je prends d'abord la parole en tant que président de la commission nature et environnement mise en place durant cette législature. Proposée lors de la 1^e séance du conseil général, elle a été plébiscitée par 42 voix. Au cours de ces 5 dernières années, nous nous sommes rencontrés 9 fois et avons pu traiter différentes thématiques. En parallèle, plusieurs groupes de travail ont également été mis sur pied pour des projets spécifiques.

Nous avons amené toute une liste de propositions de mesures à mettre en œuvre sur la commune, apporté un regard sur les projets communaux, participé à la création du prix à l'environnement et à diverses manifestations organisées par la commune. Au vu des enjeux liés à la biodiversité et au principe de durabilité, la majorité des membres de cette commission est motivée à poursuivre les travaux pour la prochaine

législature. Mais tous relèvent le fait que pour que cette commission soit plus efficace, elle doit avoir un meilleur soutien du conseil communal. Et ce constat n'est pas propre à cette commission, mais concerne la plupart de commissions existantes, selon mes observations et les échos d'autres Conseiller Généraux. Ainsi, je m'adresse au Conseillers communaux, vous autres en place actuellement mais également aux Conseillers communaux élus : réfléchissez aux rôles que peuvent prendre les commissions, au soutien qu'elles apportent. Elles sont souvent composées de membres exerçant des activités professionnelles en lien avec leurs thématiques respectives. C'est une chance de pouvoir s'appuyer sur ces compétences. On peut en tirer davantage ! »

- Michel Alleman, Farvagny, à titre personnel

« Mon intervention concerne le projet de création d'un sentier reliant le pont de la Tuffière au village de Rossens en passant par les ruines d'Illens.

Ce projet de sentier est discuté depuis plusieurs années. Au début de l'année, le sentier était mentionné sur le site de Suissemobile. Mais depuis quelques semaines, le sentier est indiqué fermé.

Mes questions :

Quand ce sentier va-t-il être terminé ?

Fera-t-il l'objet d'une présentation et d'une inauguration officielle ?

Une autre question :

Depuis 2 ans, le sentier rive gauche de la Sarine de la Tuffière à Hauterive est fermé suite aux dégâts causés par les crues.

Qu'en est-il de sa réfection et de sa réouverture au public ? »

Geneviève Frick

Concernant le sentier de Rossens au pont de la Tuffière, Il s'agit de la première étape d'un chemin qui s'appellera le Chemin de la Sarine qui effectivement a été mis sur le site SwissMobile, mais il n'y a pas eu de coordination avec la réalité du terrain. La réalité du terrain est les services forestiers ont travaillé sur ce chemin. Le sentier sera ouvert ce printemps et inauguré le 13 juin 2026, dans le cadre d'une inauguration d'une boucle sur le site du château d'Illens en collaboration avec l'ARS.

Concernant la boucle du circuit de Hauterive, la rive gauche est fermée en dessous du pont de la Tuffière. Une crue, survenue il y a plus de deux ans, a fortement endommagé le sentier. Les propriétaires des parcelles, notamment M. Sieber qui possède le champ affecté par l'érosion, ont dû intervenir. Le chemin a été déplacé à cause de l'érosion, mais le champ est de plus en plus morcelé. Il existe un risque que M. Sieber exerce une pression pour interdire le passage sur son terrain. Depuis deux ans, des négociations sont en cours pour rouvrir le chemin.

Mais il y a aussi le problème que la rive s'érode également sur la commune de Hauterive. Des études et travaux sont nécessaires pour réguler la situation, mais l'intervention n'est pas simple. La négociation reste complexe et demande un suivi important.

- Elias Pesenti représentant le cercle de Rossens

Postulat concernant l'opportunité d'une centralisation et d'une harmonisation de l'accueil parascolaire (crèche et AES)

« Au vu des échanges tenus lors de la séance de ce soir concernant les accueils extrascolaires de la Commune et dans le but de disposer d'une vision plus claire ainsi que des perspectives d'évolution, nous nous permettons de déposer le présent postulat, conformément à l'article 47bis du Règlement du Conseil général.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier, dans le cadre des réflexions liées au développement des infrastructures parascolaires (crèche et AES), les éléments suivants:

1. La possibilité de recourir à un fournisseur unique pour la fourniture des repas, afin de favoriser une harmonisation de l'offre à l'échelle de la commune et d'éviter d'éventuelles disparités entre les différents sites ;

2. La possibilité de valoriser certains bâtiments communaux, actuellement peu ou pas utilisés, en vue d'y intégrer des infrastructures de production de repas (logique de centralisation).. En effet, selon nos informations, un fournisseur actif sur le territoire communal aurait la volonté de développer une telle activité, mais ne disposerait pas actuellement des locaux adéquats.

Une telle analyse permettrait d'évaluer de manière objective les avantages et les inconvénients de ces options, tant sur le plan organisationnel que financier. Elle contribuerait également à anticiper les besoins futurs liés à la croissance de la population, notamment dans la perspective d'une capacité d'accueil de plus de 200 places dans le parascolaire à l'horizon 2030.

Elle offrirait en outre des bases claires pour les décisions à venir et permettrait au service concerné de planifier ses activités de manière cohérente et efficiente.

À noter que d'autres communes, comme celle de Marly, souvent citée en exemple dans d'autres dossiers de la Commune, ont déjà appliqué cette solution.

Nous invitons le Conseil général à soutenir ce postulat, afin de clarifier la situation actuelle et de préparer de manière proactive la commune aux défis à venir. »

Le Bureau prend note du dépôt du postulat et le traitera lors de sa prochaine séance.

- Patrick Neuhaus, Farvagny, à titre personnel

Postulat selon l'article 47 bis du règlement du Conseil général (RCG)

« Je fais suite à ma première intervention du 2 décembre 2024, suivie de ma deuxième intervention du 30 octobre 2025.

Comme les réponses sont contradictoires et incomplètes, je dépose un postulat pour une analyse détaillée suivante :

- Construction de la STEP sur la parcelle 35 RF Autigny, dite "Les Glières"*
- Modification de la STEP actuelle d'Autigny en STAP pour rejoindre la parcelle 35, principe identique à la modification de la STEP de Romont en STAP.*

Pour information, la nouvelle STAP d'Autigny permet d'éviter tous les arguments sujets à des surcoûts, reçu par l'ABVGN sur la réponse N°36.

Je tiens aussi comme exemple, la nouvelle STEP de Gland, en construction actuellement, de taille identique à celle prévue chez nous, pour un montant de 92 mio de Frs. Leur STEP actuelle située au bord du lac Léman se transforme aussi en STAP pour amener une partie des eaux usées jusque vers le bord de l'autoroute A1 dans la nouvelle STEP, afin d'éloigner l'ouvrage des habitations.

Les craintes que soulèvent la parcelle 24 RF. Autigny :

- Les eaux usées collectées depuis Romont jusqu'à Chénens doivent traverser la zone alluviale d'importance nationale sur une distance de plus d'un kilomètre. La pente de la conduite sera de 0,5 %, contre les 1.5 % demandés par les règles de l'art.*
- Les coûts de construction seront sujets à bien des mauvaises surprises en raison de la fragilité de la Glâne dans ce secteur.*

Les avantages que proposent la parcelle 35 RF. Autigny :

- Il n'y aura pas besoin de traverser la zone alluviale d'importance nationale.*
- Il n'y aura pas besoin de construire une nouvelle route.*
- Il n'y aura pas besoin de construire un nouveau pont.*
- Il n'y aura pas besoin de déplacer l'agriculteur des Esserts avec ses 140 à 180 vaches. »*

Le Bureau prend note du dépôt du postulat et le traitera lors de sa prochaine séance.

Philippe Savoy, Corpataux-Magnedens, à titre personnel

Concernant les délégations de compétence récemment votées, il est désormais confirmé que La Pinte a été vendue, suite au vote du crédit de rénovation.

Il est demandé de préciser l'avancement du projet Rossens Centre ainsi que la situation du café de l'Étoile à Corpataux.

Jacques Crausaz

Il s'agit de décisions qui datent de fin décembre 2025. Les dossiers sont assez complexes et les démarches ont été entreprises en janvier 2026 afin de pouvoir prendre le maximum de décision par le Conseil communal actuel.

- La Pinte : le dossier est bien avancé. Il a été nécessaire d'agir car le tenancier actuel ne souhaitait pas prolonger son engagement.*
- L'Étoile : le dossier devrait se résoudre au cours du deuxième semestre 2026. Les décisions importantes seront prises par le nouveau Conseil communal. Pour le reste, rien n'est remis en cause et tout se déroule normalement. Toutefois, pour l'Étoile, l'intervention visant à maintenir l'activité est plus lourde. Une étude est nécessaire ce qui prend davantage de temps.*

- **Projet Rossens Centre** : le dossier progresse. Une séance est prévue demain avec le promoteur et les propriétaires. Le Conseil communal actuel ne pourra pas finaliser toutes les démarches pour le projet en vue de l'enquête, la perspective du projet est qu'il avance de manière très décisive en 2026.

Roger Berset

Cette fois c'est bien ma dernière prise de parole mais comme on est le 1^{er} avril allez savoir !!

Après mûres cogitations j'ai décidé de vous présenter la synthèse de mes dix années au Conseil communal de Gibloux.

Pour se faire j'ai relu toutes mes notes compilées non pas dans Wedo commune de Gibloux mais dans mon Wedo à moi soit Clairefontaine c'est à dire un bon vieux système de cahiers A4 dont voici le dernier exemplaire ! Et j'en ai rempli douze !!

Finalement voici mes réflexions en quatre points :

1. *Merci et encore merci à toutes les personnes qui ont cru en la nouvelle commune de Gibloux et qui ont voté oui le 30 novembre 2024. A toutes et tous les sceptiques d'alors je peux dire qu'ils avaient tort et que notre commune se porte à merveille.*
2. *Merci et encore merci à toutes celles et ceux qui se sont engagés pendant ces 10 ans pour mettre en place et faire fonctionner l'ensemble des services communaux ainsi que les autorités exécutives et législatives*
3. *Merci d'avance à toutes celles et ceux qui ont décidé de s'engager lors des dernières élections pour notre belle commune, je vous souhaite de nombreuses satisfactions dans vos fonctions respectives*
4. *Enfin et c'est mon coup de cœur, Merci aux dames de l'administration avec qui, presque tous les mardis, j'ai eu la joie de partager la pause-café !!*

Julien Gremaud

« Je tiens encore à prendre la parole pour vous délivrer quelques mots au moment où il nous reste quelques minutes de cette dernière séance du Conseil général de la législature 2021-2026.

Tout au long de ces cinq années, nous avons pu débattre, discuter et décider de différents projets qui sont toujours tournés en faveur de notre population. Que ce soit au sein des commissions ou au sein de cet organe, nous avons toujours pu échanger dans le respect de l'autre. Savoir écouter, tenter de comprendre n'est certes pas toujours simple, mais je crois pouvoir dire que nous avons pu le faire de fort belle manière.

Depuis les élections communales, je vois régulièrement passer sur les réseaux sociaux des publications de candidates, candidates ou élu.e.s. d'un pays voisin. Ne me demandez pas pourquoi, je n'en ai aucune idée. Ce qui m'a frappé, c'est la dureté des mots et la virulence des échanges. Récemment, j'ai également vu une vidéo de deux youtubeurs et d'un musicien connu qui dégustaient des plats suisses. À un moment donné, Mosimann (pour ne pas le citer) a dit quelque chose que je trouve particulièrement juste. À peu de choses près, c'était « En Suisse, tu peux ne pas être d'accord, mais les politiques doivent de toute façon se retrouver autour d'une table pour discuter et prendre une décision, parce que, dans notre démocratie, le pouvoir n'est pas détenu par une seule personne ».

Au-delà de l'éloge de notre système démocratique, ce que je voulais surtout vous dire, ce soir, à toutes et tous, c'est un véritable « Merci ». Merci pour le travail effectué durant cette législature, merci pour les échanges, merci pour la cordialité qui a régné en maîtresse dans ces lieux.

Au chapitre des remerciements, je souhaite également vivement remercier toutes les personnes qui s'en iront à la fin de cette législature. Qu'il s'agisse de personnes qui sont là depuis bientôt 10 ans, d'autres qui sont arrivées plus récemment, vous avez toutes et tous permis à notre Commune d'évoluer, de s'adapter et finalement, d'avancer.

Je veux également vivement remercier mes collègues du Conseil communal pour le travail accompli durant cette législature. Oui, il reste des choses à faire à Gibloux, mais si l'on regarde tout le travail effectué depuis 5 ans, nous pouvons être satisfaits. Et plus particulièrement, je souhaiterais saluer celles et ceux qui s'en iront à la fin avril :

- *Merci tout d'abord à Jacques Crausaz, grand argentier de notre commune depuis 2016. Jacques, tu as su, par tes analyses financières fines, maintenir Gibloux dans les chiffres verts tout en lui permettant de continuer à investir. Je relève également tes nombreuses idées et propositions en faveur d'une économie saine et locale, qui permet à notre population de trouver un emploi à proximité de son habitat.*
- *Merci ensuite à Roger Berset, également au Conseil communal depuis 2016. Après avoir déjà fait tes adieux en 2020, tu avais finalement décidé de rempiler pour une législature, et je ne peux que*

t'en remercier. Grand travailleur, tu n'as jamais rechigné à empoigner des dossiers pourtant plus que piquants, avec ton enthousiasme habituel.

- *Merci à Diana Carbonnier, également au Conseil communal depuis 2016. La ligne politique en faveur des aînés étant mise en place et le home médicalisé étant entre bonnes mains, tu peux partir sereine.*
- *Merci ensuite à Geneviève Frick, conseillère communale depuis 2021. Le choix de créer trois pôles (culturel, sportif et de loisirs) le lancement du tant attendu skate-parc et pump-track, la rénovation de la Tuffière en collaboration avec José, les bases nécessaires aux différents projets sportifs, voilà un nombre conséquent de choses faites. Merci pour ta disponibilité pour te rendre à presque toutes les manifestations sur notre commune.*
- *Merci également à José Nieva, conseiller communal depuis 2021. Une mémoire hors-norme qui te permet de n'avoir – presque – pas besoin d'ordinateur, tu as su naviguer entre les différentes normes et législations pour mener l'exigeant Dicastère de la police des constructions.*
- *Merci à Pascal Cudré-Mauroux, qui nous a rejoint en cours de législature. S'il n'est pas toujours facile d'arriver dans un groupe qui se connaît déjà, tu t'y es parfaitement intégré et tu as rapidement pris ta place. Avec un Dicastère de « mobilité et d'immobilité » comme tu aimais à le dire, ton sens du contact t'a permis de faire avancer les choses et de challenger les propositions qui étaient faites.*

Et, c'est évident, mes remerciements vont également à Dominique Ayer et Yves Rumo. Mais comme nous risquons de nous côtoyer encore quelques temps ...

Mes remerciements vont bien évidemment à notre secrétaire générale Brigitte Cottet, et à nos Chef.fe.s de Service Antoinette Clerc, Laurent Chammartin et Patrick Eltschinger. Je remercie également vivement tout le personnel de la Commune de Gubloux, qui œuvre au quotidien pour les gublousiennes et gublousiens. Votre travail se complique, il devient plus complexe et c'est parfois compliqué d'absorber les remarques de plus en plus virulentes de la part de certains. Je sais néanmoins que vous persévererez à faire ce qui vous anime : le service à la population.

Je finirai ma prise de parole – je vous remercie de m'avoir accordé ce long moment d'attention – par remercier toutes les personnes qui se sont présentées lors des dernières élections communales et qui font la richesse de notre démocratie. Mes chaleureuses félicitations vont également à toutes les personnes qui ont été élues et réélues, je me réjouis d'ores et déjà de vous retrouver le 5 mai prochain ! »

Gilles Barras, président sortant

« Après 10 ans passés sous le régime des cercles électoraux notre Conseil général fonctionnera dans le futur sous la politisation, qui pour moi est perçue comme un moteur de l'engagement citoyen, permettant d'investir des espaces au-delà du seul ordre électoral.

Pour celles et ceux qui ont été réélus, il faudra que vous ameniez le bon sens, le respect, votre expérience afin que les débats, prises de positions etc... se fassent le plus loyalement possible. Pour moi il est clair que nous avons été assez réceptifs durant ces 10 ans et je l'ai entendu plusieurs fois, vous êtes trop gentils, nous sommes trop gentils, je pense qu'être un peu plus revendicatifs, plus incisifs, plus proactifs, tout en respectant les règles de bienséance sera un plus pour notre commune.

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. Je pense que cette petite phrase peut saluer le travail d'équipe que représente les différentes tâches qui nous sont attribuées en tant que membres du Conseil général, le travail de nos diverses commissions ne sont souvent, à mon avis, pas assez connu, pas assez expliqué. Pour la future législature le travail de ces dernières devrait être plus mis en valeur afin que les autres membres du CG puissent être tenu au courant de leurs divers travaux, dans la mesure du cadre légal, ainsi que du devoir de confidentialité. J'espère que la création d'un extranet sera un bon outil de travail pour y arriver.

Nous avons traversé ces cinq années et pour certains ces 10 années avec la vigueur de ceux qui savent où ils vont, même si, il faut bien l'avouer, nous avons parfois emprunté des chemins de traverse que la boussole de la raison peinait à identifier.

Nous finissons cette ou ces 2 législatures, avec le sentiment du devoir accompli, ou du moins, avec le sentiment d'avoir essayé de l'accomplir.

Le rideau tombe sur cette législature pour mieux s'ouvrir sur une nouvelle où les cartes ont été redistribuées. Le micro sera mis sur off pour moi en tant que président, mais sera mis sur on en tant que conseiller général dès le mois de mai de cette année et je m'en réjouis. Chers collègues, nous allons continuer notre route, poursuivre notre destinée avec ou sans Conseil général, sans Conseil communal. Aux personnes qui ne seront pas présentes pour la suite, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre implication, votre dévouement pour la commune de Gubloux, vous avez pendant ces 5 ou 10 ans travaillé afin que cette fusion puisse se réaliser au mieux et également pour que cette nouvelle entité puisse trouver ses marques. Je tiens aussi à remercier mes collègues du bureau et également notre secrétaire Nadia pour la collaboration pendant

cette année de présidence. (demander qu'on les applaudisse très chaleureusement). Personnellement, j'ai appris, vécu, combattu, ri, grimacer et même transpirer en votre compagnie, ceci restera pour moi une formidable expérience que je vais prolonger, même à l'approche de la retraite (dans 3 mois), je me dis qu'il reste tant à faire, pas seulement en tant que Conseiller général mais également et surtout au niveau personnel.

Des bords de la Sarine au presque sommet du Gibloux, je souhaite que notre population puisse trouver du plaisir à y vivre, à s'épanouir, je les encourage à participer aux différentes activités proposées par nos nombreuses sociétés et pourquoi pas pour les plus téméraires en s'investissant au niveau politique ou tout simplement être intéressé par la chose publique, comme vous les personnes présentes ce soir en tant que membres du Conseil communal et membres du Conseil général.

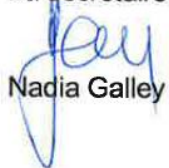
Je vous remercie pour votre écoute et vive la commune de Gibloux ou de Dzibyà selon ce que vous avez voté lors du vote test. Merci. »

Catherine Balmer, vice-présidente sortante, adresse quelques mot à Gilles Barras et lui remet un présent.

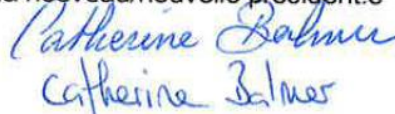
La parole n'étant plus demandée, le président remercie l'assemblée pour les débats. La séance est levée à 21h40.

Approuvé, le 28.5.26

La secrétaire


Nadia Galley

Le/la nouveau/nouvelle président.e


Catherine Balmer